

PROJET ASSOCIATIF

PLANNING FAMILIAL DU RHÔNE
VILLEURBANNE

ASSOCIATION FÉMINISTE ET
D'ÉDUCATION POPULAIRE

Plaisir



**le planning
familial 69**



Table des matières

Table des matières.....	2
Introduction.....	4
Première partie : Le Planning Familial aujourd’hui	8
Historique	9
Gouvernance du Planning Familial 69 : principes, instances, prises de décision	13
Une gouvernance tendant vers l’autogestion	13
Description des instances telles qu’elles fonctionnent actuellement	14
Les Grands Principes : Féminisme – Education Populaire – Promotion de la santé	18
Les finalités de l’association	21
Implantation géographique.....	22
Des activités inscrites dans un cadre institutionnel (CPEF et EICCF - EVARS)	22
Description des activités par secteurs	23
1. Entretiens d’écoute, d’information et accompagnement	23
2. Entretiens de Conseil conjugal et familial.....	31
3. Consultations médicales	34
4. Séances collectives d’éducation à la vie affective et sexuelle	38
5. Focus sur 2 programmes.....	43
5.1 Focus sur le dispositif ressources santé sexualité ado (DRSSA) en milieu rural	43
5.2 Focus sur le programme « Handicap et alors ».....	46
6. Actions dans le champ public.....	47
7. Centre de documentation.....	53
8. Formation.....	56
Une association départementale au sein d’un mouvement (fédération et confédération).....	58
Synthèse quantitative de l’activité annuelle du Planning Familial - 2018.....	59
Deuxième partie : plan stratégique pour les 3 années à venir.....	61

Introduction

Qu'est-ce que ce projet associatif ?

Ce projet associatif est le fruit d'un travail collectif mené au sein du Planning Familial du Rhône entre 2016 et 2019, au sein d'un "chantier", composé de salariées, membres du Conseil d'Administration (CA) et adhérentes.

Plusieurs objectifs ont guidé ce travail¹ :

-avoir un espace de travail permettant de penser les liens entre les principes affichés par l'association (notamment féminisme et éducation populaire), ses objectifs politiques et ses activités quotidiennes (faire du lien entre la "pratique" et le "politique") et de formaliser clairement ses liens

- avoir un document présentant l'association (principes, activités, organisation) à transmettre aux partenaires, nouveaux et nouvelles adhérent-e-s et salariées ou toute personne intéressée par l'association,

- proposer une réflexion stratégique sur l'association à moyen terme.

Un document en deux parties

La première partie du document présente de manière complète l'association : ses grands principes, ses finalités, ses activités... C'est une photographie à l'instant T de ce qu'est notre structure.

La seconde partie expose le plan stratégique dont nous nous dotons pour les 3 années à venir. Elle est à ce jour en cours de rédaction ! Un temps de travail collectif (membres du CA-salariées-adhérent-e-s) a permis de dégager des pistes de travail pour 2020-2022, le chantier met en forme cette matière actuellement et le plan stratégique sera à valider collectivement ensuite. A suivre début 2020...

¹ Un objectif complémentaire était d'avoir un espace de travail sur la gouvernance et les modalités de délégation de pouvoir au sein de l'association. Au terme de ce travail, force est de constater que cet objectif n'a pas pu être atteint (cf. section 7), la charge de travail globale ayant été sous-estimée. Il n'est pas pour autant abandonné par l'association.

Vocabulaire utilisé :

Afin de partager un même vocabulaire et de structurer la réflexion et la rédaction, nous nous sommes référées aux définitions suivantes² :

Les grands principes : « *il s'agit d'exprimer les idées qui encadrent et orientent l'action, la rendent cohérente par rapport à des choix politiques, moraux, sociaux, économiques...* »

Par exemple : féminisme.

Les finalités : « *il s'agit des grandes orientations au nom desquelles on agit, elles peuvent être définies indépendamment de toute action* »

Par exemple : lutter contre les violences sexistes.

Les objectifs : « *ce sont les finalités formulées en termes opératoires, les étapes de l'action pour atteindre les finalités* »

Par exemple : permettre aux femmes victimes de violences sexistes de repérer les situations de violences, d'être écoutées et accompagnées dans leur cheminement, leurs choix et leurs éventuelles démarches par rapport à ces situations.

Les moyens : « *les forces et instruments qui permettent d'avancer vers les finalités et les objectifs* »

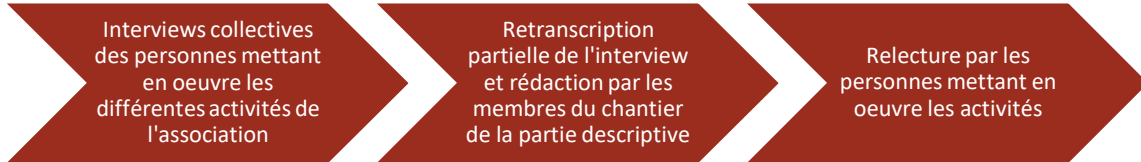
Par exemple : mettre en place des entretiens d'écoute, d'information et d'accompagnement, gratuits et sans RDV, pour les femmes victimes de violences, proposés par des professionnelles formées aux techniques d'écoute centrée sur la personne et sensibilisées à l'analyse de genre.

On retrouve les grands principes et les finalités au début du document, les objectifs et les moyens qui s'y articulent sont déclinés dans la description de chaque secteur d'activité.

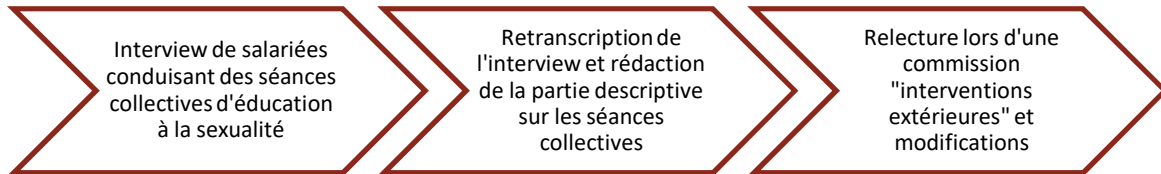
² SOURCE : Entraînement mental - Crefad Lyon. (Adaptation)

Une méthodologie de travail sur le projet associatif construite au fil de la démarche

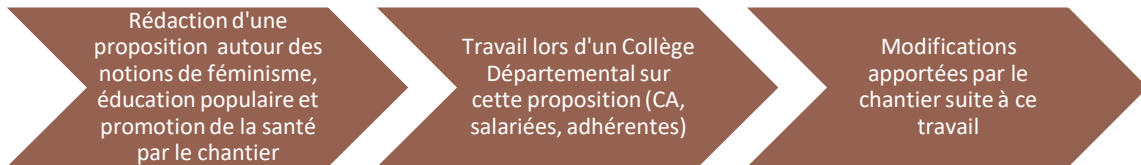
Pour les parties qui décrivent les différentes activités :



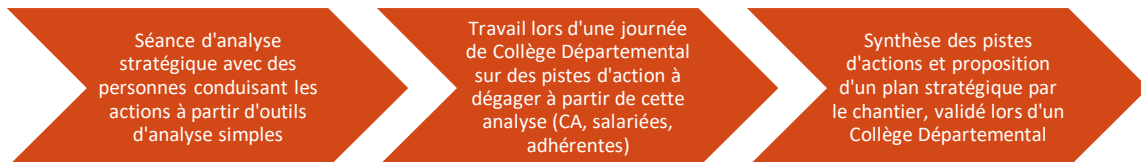
Par exemple :



Pour les grands principes



Pour l'analyse stratégique de chaque secteur et les pistes d'actions à moyen terme :



Enfin, nous nous sommes appuyées sur des documents déjà existants et sur notre connaissance de la structure pour rédiger certaines autres parties (historique, cadre institutionnel...).

Ce projet associatif est amené à être repris en 2022 : la partie 1 devra être relue à l'aune des évolutions qu'aura connues le Planning Familial 69 en 3 années et éventuellement modifiée pour coller à cette nouvelle réalité. La partie stratégique a vocation à être renouvelée à cette échéance, après évaluation de ce qui a pu être fait.

Ce document a vocation à être fourni à toute nouvelle personne adhérant au Planning Familial 69 ou toute nouvelle salariée.

Première partie : Le Planning Familial aujourd'hui

Historique

Le Planning Familial du Rhône, plus de 60 ans d'histoire.

En 1956 se créait à Paris, dans la quasi clandestinité le Planning Familial sous le nom de « **Maternité heureuse** » à l'initiative de quelques femmes et hommes bien décidé-e-s à faire changer la loi rétrograde de 1920 qui interdisait la contraception et pénalisait l'avortement en France.

En 1960, il prit le nom de **Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF)**.

Les lois autorisant la contraception en 1967 et l'avortement en 1975, arrachées de haute lutte par les féministes, ont permis de mettre fin à l'hypocrisie générale. Les femmes se sont vues enfin reconnaître **le droit de choisir** d'avoir ou non des enfants et de vivre une sexualité épanouie. En pouvant passer d'une maternité contrainte à une maternité choisie, les femmes ont franchi un cap fondamental vers l'émancipation et l'implication dans la vie sociale et professionnelle.

A Lyon le 20 juin 1961 une première réunion d'une cinquantaine de personnes avec le soutien de plusieurs associations ou organisations (Fédérations des Œuvres laïques, SNI, La Libre Pensée, les Francas, la FCPE, le SNES, L'Union Rationaliste) entérine la création d'une antenne lyonnaise du Planning Familial. **Le 13 juillet 1961 l'association « Mouvement lyonnais du Planning Familial » est déclarée en Préfecture.**

12 janvier 1966 : La Première journée d'étude consacrée en France à l'information sexuelle se tient à Lyon. C'est aussi le jour de l'inauguration du nouveau local 6 quai de Serbie, Lyon 6^{ème}.

Dès les années **1965-66**, des interventions sont faites dans les établissements scolaires.

Le 7 avril 1972, le « Cercle des femmes de notre temps » met à disposition un local rue de Thou pour assurer des permanences d'accueil.

Les premières « hôtesse » sont des bénévoles, elles donnent des informations sur

- Les techniques de contraception,
- Les adresses des médecins prescripteurs,
- La seule pharmacie lyonnaise qui vend des diaphragmes, seule méthode alors disponible.
- Un centre d'interruption de grossesse en Suisse où les femmes se rendent par leurs propres moyens.

1974 Le mouvement lyonnais devient « Association départementale du Rhône du Mouvement Français pour le Planning Familial ».

1976 Un premier centre d'orthogénie est créé à l'Hôtel Dieu (premier CIVG à Lyon), 9 conseillères du Planning travaillent à l'accueil à l'Hôtel Dieu.

En 1978 : le Planning s'installe dans ses locaux à Villeurbanne, 2 rue Lakanal.

Il gère désormais un centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) ainsi qu'un établissement d'information et de conseil conjugal et familial (EICCF).

Le Planning se mobilise pour l'accès à l'IVG dans le Rhône mais s'intéresse aussi à des sujets variés comme la réflexion sur les PMA, la lutte contre les violences conjugales, le VIH-SIDA.

1994-1995, multiplication des commandos anti-IVG dans toute la France, Lyon n'est pas épargné, 3 commandos s'introduisent dans les hôpitaux lyonnais les 25 janvier, 11 avril et 12 juin 1995. **Le Planning du Rhône est partie prenante du collectif de défense du droit à l'IVG**, il participe aussi à d'autres collectifs : collectif Contraception, collectif de vigilance contre l'extrême droite, collectif santé-étrangers, collectif sans-papiers...Des militantes lyonnaises s'investissent à l'international : mission en Pologne, en Russie, au Viêt-Nam, participation à la conférence mondiale sur les femmes à Pékin en 1995.

Le 25 novembre 1995 Manifestation nationale pour les droits des femmes « En avant toutes » à Paris, 8 cars montent de Lyon à l'initiative du collectif lyonnais porté par des militantes du Planning.

La nuit du 11 au 12 mai 1998, un commando saccage les locaux de l'association à Villeurbanne. Tous les outils de travail sont détruits, le cabinet de consultation médicale et le centre de doc saccagés. Manifestation, soirée de soutien, dons, le centre peut reprendre son activité après seulement une semaine d'interruption.

L'affaire sera classée sans suite par la justice.

Le Planning continue de s'investir pour l'accès à la contraception et la défense de l'IVG : campagne d'info, **mise en place d'un n° régional d'information et d'orientation en 2000.**

Anniversaire des 30 ans de la loi Veil en 2005, 50 ans du Planning en 2006, tout est occasion de rappeler notre histoire, notre action et notre mobilisation (Documentaire vidéo « Le Planning... un passé toujours présent », pièce de théâtre « Singulier-Pluri'elles » écrite, mise en scène et jouée par des militantes...).

Sur le terrain, le Planning du Rhône reste un précurseur : **dès 2007 il met en place l'IVG médicamenteuse au CPEF.** En 2009 il participe activement à la mobilisation contre la fermeture du CIVG de l'Hôtel Dieu au sein d'un collectif regroupant associations, syndicats et organisations politiques.

Depuis 2006 le Planning du Rhône est aussi présent **dans le monde rural** (coteaux et monts du lyonnais) par le biais du Dispositif Ressources Santé Sexualités Ados (DRSSA).

En 2011 le dynamisme du Planning Familial 69 se renforce avec les prémices du groupe « Superféministes » grâce à l'organisation d'un **premier bar féministe au café « de l'autre côté du pont »**, puis le **lancement du blog Super Féministe** en décembre.

Son ouverture internationale se concrétise par sa participation active à l'organisation d'une semaine de **solidarité avec les femmes dans les révolutions arabes du 26 au 30 septembre 2011**.

Cette même année le Planning du Rhône est étroitement associé à la mise en place du Pass Contraception-Prévention de la région Rhône-Alpes.

Le Planning Familial 69 maintient sa vigilance sur l'accès aux droit à l'IVG et à la contraception et participe à la réalisation du documentaire « **IVG, 40 ans après** » en 2015.

En avril 2016 se tient à Grenoble le Congrès national du Planning Familial, le Planning 69 propose plusieurs contributions : « Eléments de réflexion sur la laïcité », « Parentalité, filiation, corps des femmes...Ouvrons un vrai débat sur la GPA » et une contribution sur la PMA.

2019 est l'année de la rénovation et de la mise en accessibilité des locaux de la rue Lakanal : 10 mois de travaux et de localisation temporaire dans le 3^earrondissement de Lyon et un réaménagement à l'automne 2019.

Gouvernance du Planning Familial 69 : principes, instances, prises de décision

Une gouvernance tendant vers l'autogestion

Le Planning Familial du Rhône est une **association** déclarée (loi 1901). Elle est composée d'adhérent-e-s, qui élisent un Conseil d'Administration (CA), renouvelé intégralement lors d'une Assemblée Générale annuelle (AG). Elle emploie une équipe d'une vingtaine de salariées, qui sont pour la plupart également adhérentes de l'association.

L'association tend vers un pilotage collectif de ses grandes orientations. Deux principaux termes cohabitent actuellement pour décrire son fonctionnement : **autogestion** et **cogestion**.

Ces termes recouvrent les réalités suivantes :

- **Une absence de hiérarchie** statutaire entre les membres au sein des différentes instances : absence de hiérarchie entre salariées qui se traduit notamment par un taux horaire commun à tout le personnel (hors médical) et l'absence de direction³, absence de hiérarchie entre les membres du CA (malgré l'existence des fonctions de présidente, secrétaire et trésorière d'un point de vue administratif).
- **Un pilotage collectif** qui se fait conjointement entre l'équipe salariée, le CA et des adhérent-e-s volontaires lors de réunions de Collège Départemental (CD) qui ont lieu toutes les 6 semaines. Le CD est un lieu de discussion et de prise de décision sur les grandes orientations de la structure : création d'une nouvelle activité, définition des orientations de travail pour une année associative, validation d'une position politique collective passent par cette instance. Chacun-e peut y émettre son avis et des outils d'animation permettant la participation de chacun-e tendent à y être mis en place.

Ce fonctionnement trouve ses **bases politiques** dans une recherche d'égalité entre les personnes et dans une volonté de permettre aux personnes de participer activement aux décisions qui impactent leurs conditions de militantisme et de travail.

On peut relier cette recherche au combat féministe pour l'empowerment des femmes (les personnes concernées étant en majorité des femmes) et à l'ancrage dans l'éducation

³ Bien que le cadre statutaire de l'activité de CPEF exige la désignation d'un-e médecin directeur, celle-ci n'est pas en position hiérarchique vis-à-vis des autres salariées mais responsable juridiquement des conditions d'exercice de la pratique médicale mise en œuvre par l'association.

populaire qui tend à affirmer la possibilité de chacun-e d’avoir un avis légitime et d’agir sur ses conditions de vie et de travail. D’autres associations départementales du Planning Familial se réfèrent à des termes similaires, termes recouvrant un ensemble de pratiques très diverses. Peu d’écrits récents viennent étayer les pratiques de pilotage collectif de l’association du Rhône.

Ce fonctionnement collectif est également porteur de **limites** et de **contradictions**⁴ qui peuvent conduire à des difficultés de fonctionnement individuelles comme collectives. En outre, il est très peu formalisé dans des documents de référence à jour et les circuits de la décision sont peu stabilisés.

Description des instances telles qu’elles fonctionnent actuellement

→ Les adhérent-e-s

Composition : environ 100 personnes physiques et une dizaine de personnes morales (autres associations),

Quel lien administratif à l’association : paiement d’une cotisation annuelle,

Quel pouvoir de décision : vote en assemblée générale annuelle (élection du CA – validation des rapports moraux et financiers – une personne= une voix) – possibilité de participer aux groupes de travail et au collège départemental.

→ Le Conseil d’Administration (CA)

Composition : environ 10 membres (personnes physiques) – les fonctions de présidente, trésorière et secrétaire sont avant tout administratives et n’ont pas de réalité quotidienne, en dehors d’un rôle de représentation spécifique de la présidente vis-à-vis de certain-e-s partenaires institutionnels ; en ce sens, on ne parle pas de « bureau » au quotidien. Des salariées peuvent participer ponctuellement aux réunions de CA si les discussions le nécessitent.

Quel lien à l’association : élue-s en AG annuelle, les membres sont nécessairement adhérent-e-s depuis au moins un an.

⁴ Contradiction par exemple entre l’égalité recherchée dans les discours et les pratiques entre salariées et membres du CA et la relation de subordination légale qui existe entre les salariées d’une association et ses dirigeants associatifs.

Quel pouvoir de décision : le CA participe au pilotage de l'association lors des CD. Un ensemble de prises de décision lui est par ailleurs confié en dehors des réunions de CD, notamment en lien avec les prises de position politiques de l'association. Il a une fonction d'employeur des salariées en tant qu'organe dirigeant de l'association.

NB : un système de stage au CA a été mis en place, permettant à une ou plusieurs adhérent-e-s de participer au CA pendant une année associative afin de s'y intégrer progressivement.

→ **Le Collège Départemental (CD)**

Composition : équipe salariée + CA + adhérent-e-s volontaires. Le CD est ouvert aux adhérent-e-s, sauf réunions exceptionnelles sur des sujets qui nécessitent un temps spécifique au CA et à l'équipe salariée. En général, le CD regroupe une vingtaine de personnes. Les ordres du jour sont élaborés collectivement et envoyés à l'avance par mail.

Quel pouvoir de décision : le CD est considéré comme l'organe principal de pilotage collectif de la structure. Le CD est un lieu de discussion et de prise de décision sur les grandes orientations de la structure.

→ **L'équipe salariée**

Composition : environ 20 personnes – les fonctions des salariées peuvent être directement liées au travail avec un public (équipe dite « d'accueil » composée de 11 personnes de profession Conseillère Conjugale et Familiale, Assistante Sociale ou Animatrice – équipe dite « médicale » composée de 5 personnes de profession médecin généraliste ou sage-femme) ou liées à des activités « supports » (équipe dite « administrative » composée de 5 personnes : secrétaire, comptable, documentaliste, chargée de formation et chargée de développement associatif).

Quel lien à l'association : les salariées sont liées à l'association par leur contrat de travail. La plupart sont également adhérentes de l'association. Elles sont actuellement recrutées par un jury collégial composé d'un-e membre du CA et deux salariées (une de l'équipe d'accueil et une de l'équipe administrative).

Quel pouvoir de décision : les salariées participent au pilotage de l'association lors des CD. Un ensemble de prises de décision lui est par ailleurs confié en dehors des réunions de CD, notamment en lien avec les activités qui lui sont déléguées au sein du CPEF et de l'EICCF. L'espace de décision est alors la réunion d'équipe mensuelle.

- **Les Commissions :** « instance chargée de gérer les activités relatives à son intitulé – envisage des stratégies et propositions qui doivent être discutées et validées par le CA et l'équipe ».

Composition : membres du CA et salariées (+adhérent-e-s dans certains cas),

Quel pouvoir de décision : instance d'élaboration de propositions (des décisions peuvent parfois y être prises cependant),

Liste des commissions pour l'année 2017-2018 à titre illustratif : finances, gestion du personnel, bulletin, handicap et sexualité, interventions extérieures, violences, antenne.

- **Les Groupes de travail** : « Un groupe de travail mène un travail de fond et fait des propositions d'actions ou de positionnement sur une question devant faire l'objet d'une réflexion approfondie. Il peut être ponctuel ou régulier »

Composition : membres du CA, salariées et adhérent-e-s,

Quel pouvoir de décision : instance d'élaboration de propositions (des décisions peuvent parfois y être prises cependant).

Liste des groupes de travail pour l'année 2017-2018 à titre illustratif : laïcité, IVG-contraception, actes délégués, accueil des personnes trans.

- **Le groupe militant « Superféministe »**

Composition : militant-e-s qui peuvent être par ailleurs des membres du CA, des salarié-e-s ou des adhérent-e-s du Planning Familial.

Quel lien à l'association : le groupe a été créé par l'association, en 2011, afin de proposer un autre espace de militantisme que ceux qui existaient déjà. Il fait partie du Planning Familial et travaille sur des sujets qui sont liés au projet associatif du Planning mais a une certaine autonomie dans son fonctionnement. Celui-ci est assez souple : des réunions sont organisées toutes les 3 à 4 semaines (plus selon l'actualité), une liste d'adresses mail a été créée pour diffuser les informations et les comptes-rendus de réunions. Autour d'un noyau (à géométrie variable) de militant-e-s régulier-e-s, un réseau d'environ 80 personnes s'est formé, qui vient ponctuellement ou sur des périodes plus ou moins longues aux réunions.

C'est ce groupe qui a créé le blog Super Féministe en décembre 2011, et qui depuis l'anime et l'alimente régulièrement de ses contributions. Outre le blog, l'expression du groupe se réalise à travers une communication visuelle pour chaque événement, la création de pancartes/banderoles pour les manifestations de rue, et même des capes de super-héroïne.

Quel pouvoir de décision : le groupe Superféministe décide de ses actions et expressions de manière relativement autonome des autres instances du Planning Familial.

Vie associative

Enfin, plusieurs espaces internes existent pour favoriser le partage de connaissance et les échanges :

- Formation internes (par exemples : accompagnement des mineures en demande d'IVG, tenue d'un stand de réduction des risques sexuels, organisation d'une manifestations ou d'un rassemblement....) ou temps de partage de connaissances en CA ou en CD.
- Soirée de découverte de l'association : soirée annuelle de présentation interactive du Planning familial et des façons de s'y investir

Les Grands Principes : Féminisme – Education Populaire – Promotion de la santé

Les grands principes : « il s'agit d'exprimer les idées qui encadrent et orientent l'action, la rendent cohérente par rapport à des choix politiques, moraux, sociaux, économiques... »

L'action du Planning Familial s'inscrit dans l'Histoire du féminisme et dans les luttes pour le droit à disposer de son corps.

Le Planning Familial défend le droit à la contraception, à l'avortement, et à l'éducation à la sexualité. Il lutte contre les inégalités et les discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle.

Le Planning Familial considère que le genre est un rapport de domination qui crée des inégalités (hiérarchie, accès aux ressources, division du travail...), et impacte les représentations (normes, injonctions...).

Le genre est pris en compte dans les outils d'intervention comme dans les analyses politiques.

Féminisme

Dans le champ politique, le Planning Familial intervient pour que les luttes sociales intègrent la dimension féministe.

Il travaille à prendre en compte les autres rapports de domination en se basant sur les analyses intersectionnelles.

Le Planning Familial a la double dimension d'une association de terrain et d'une structure militante. Cette situation l'amène à interroger les liens entre pratique et théorie.

Il fonde son action politique sur les constats observés dans sa pratique.

En retour, sa pratique est nourrie et questionnée par les recherches et les luttes féministes.

Depuis les débuts de son histoire, le Planning Familial s'inscrit dans le champ de l'éducation populaire ; il défend le droit à l'information, à la formation tout au long de la vie.

Son activité en matière d'information se déploie sous plusieurs formes : éducation à la sexualité auprès de publics variés, formation de professionnel-les, centre de documentation.

Dans ses interventions individuelles ou collectives, il travaille à créer les conditions d'un choix libre et éclairé.

Il vise à favoriser le choix des personnes, considérées comme expertes de leur situation.

Le Planning Familial appartient au courant de l'éducation populaire qui agit pour transformer la société.

Par ses pratiques féministes, le Planning Familial 69 contribue à l'émancipation individuelle et collective : auto-formation, co-formation, formations militantes, lieu de débats...

Education Populaire

Au niveau de son mode d'organisation interne, le Planning Familial 69 se réfère à l'autogestion/cogestion : chacun-e peut participer, pas de hiérarchie statutaire, recherche du consensus.

L'association promeut la non hiérarchisation des savoirs. Elle partage des outils critiques issus des sciences sociales ou de sphères militantes, favorise la mutualisation d'expériences, privilégie les outils participatifs.

Agissant dans le domaine de la santé sexuelle, le Planning Familial se rattache à la démarche de promotion de la santé.

Le Planning Familial met en œuvre une approche globale de la personne, inscrite dans son environnement social.

Il revendique la prise en compte des inégalités de genre dans la promotion de la santé.

Le Planning Familial adhère à la démarche de Réduction des risques qui prend en compte les savoirs liés à l'expérience.

Promotion de la santé

Il valorise dans sa pratique professionnelle le travail en réseau avec les acteurs de la santé, du social, de l'éducation...

Dans sa pratique, il cherche à favoriser l'accès aux droits en matière de santé.

Il pratique une écoute centrée sur la personne. Il travaille au renforcement des connaissances et compétences des personnes.

Par son action politique, il contribue à transformer les conditions sociales qui impactent la santé (lois, système de santé, inégalités...).

Les finalités de l'association

Les finalités : « *il s'agit des grandes orientations au nom desquelles on agit, elles peuvent être définies indépendamment de toute action* »

- Lutter contre les inégalités et les injonctions liées en genre en tant que rapport de domination et faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment dans la vie affective et sexuelle
- Défendre le droit à la contraception et permettre l'accès à une contraception choisie
- Défendre le droit à l'avortement et permettre l'accès à l'avortement
- Lutter contre les violences sexistes (conjugales, sexuelles, institutionnelles...)
- Promouvoir l'accès à l'éducation à la vie affective et sexuelle
- Lutter contre les IST⁵ et le VIH
- Favoriser l'accès à des soins de qualité en gynécologie et obstétrique
- Faire avancer l'égalité entre les personnes de toutes les orientations sexuelles et/ou affectives et toutes les identités de genre
- Favoriser le bien-être et le libre choix de chacun-e en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle
- Lutter contre les inégalités sociales en matière de santé sexuelle

⁵ Infections sexuellement transmissibles

Implantation géographique

Le Planning Familial du Rhône est implanté à Villeurbanne depuis 1979. Son activité n'est pas sectorisée : cela signifie que le public qu'il rencontre à Villeurbanne vient des diverses communes du Grand Lyon, du Rhône, voire de départements limitrophes. Dans ses actions « hors les murs » (séances d'éducation à la sexualité ou actions de rue par exemple), il rayonne en général dans le Grand Lyon.

Depuis une dizaine d'année, une antenne a été implantée en milieu rural, dans les monts et coteaux du lyonnais, autour de Saint Martin en Haut. Il s'agit d'un dispositif spécifique à destination des jeunes nommé Dispositif Ressources Santé Sexualité Ado (DRSSA – voir focus page 39).

Des activités inscrites dans un cadre institutionnel (CPEF et EICCF - EVARS)

Le Planning familial du Rhône est agréé pour gérer un Etablissement d'Information et de Conseil Conjugal et Familial (EICCF) par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et pour gérer un Centre de Planification et d'Education Familiale par la Métropole de Lyon.

C'est la loi du 28 décembre 1967, dite loi Neuwirth, qui a légalisé la délivrance des produits contraceptifs en France et organisé (textes d'application publiés le 24 avril 1972) les moyens d'informer le public et de diffuser ces méthodes contraceptives par la création de structures spécifiques, agréées et contrôlées : les EICCF et les CPEF.

Les EICCF (également appelés EVARS pour Espace Vie Affective Relationnelle et Sexuelle depuis 2019) sont financés par les DRDFE.

Les CPEF sont financés par les conseils départementaux (Rhône) ou les Métropoles (ce qui est le cas à Lyon).

Le département du Rhône compte 8 CPEF gérés directement par la Métropole de Lyon, 4 CPEF gérés par le Rhône, 4 CPEF associatifs dont celui de Villeurbanne géré par le Planning Familial 69, et 5 CPEF hospitaliers. Leurs activités et fréquentation sont très variables et le CPEF de Villeurbanne est celui qui reçoit le plus de public sur la Métropole de Lyon.

Les EICCF et le CPEF ont pour mission commune de mettre en œuvre des activités d'écoute et d'information sur les questions relatives à la vie affective et sexuelle. La mission des CPEF consiste également à proposer une offre de soins en matière de contraception, de suivi de grossesse, d'Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et depuis 2001, ils peuvent aussi pratiquer des IVG médicamenteuses.

Description des activités par secteurs

1. Entretiens d'écoute, d'information et accompagnement

Quels sont les objectifs ?

- Donner accès à une information gratuite et fiable en matière de **contraception** (y compris de contraception définitive et de contraception d'urgence), ainsi qu'à un moyen de contraception choisi, quelle que soit la situation sociale de la personne
- Donner accès à une information gratuite et fiable en matière de **grossesse et d'avortement**, ainsi qu'à un espace de pensée sur la situation et un accompagnement dans les démarches de diagnostic, de poursuite ou d'interruption de la grossesse
- Permettre aux femmes victimes de **violences** sexistes (conjugales, sexuelles, institutionnelles...) de repérer les situations de violences, d'être écoutées et accompagnées dans leur cheminement, leurs choix et leurs éventuelles démarches par rapport à ces situations
- Donner accès à une information gratuite et fiable en matière de **Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et de VIH** ainsi qu'aux moyens de réduire les risques de contamination et à une orientation vers les dispositifs de dépistage
- Donner accès à une information fiable et gratuite sur le **suivi gynécologique** et à des orientations vers des professionnel-le-s assurant ce suivi, ainsi qu'à une première information sur les problèmes gynécologiques
- Donner accès à un espace d'information, d'écoute, de pensée et de compréhension sur la **vie affective, relationnelle et sexuelle**

Le public rencontré

Les entretiens d'écoute, d'information et d'accompagnement sont accessibles à tous et à toutes, sans condition d'âge, de genre, de situation sociale ou familiale.

En pratique, le public rencontré est principalement composé de femmes et de personnes de 15 à 24 ans⁶. Les personnes en situation de précarité (sociale, économique, juridique...) représentent également une partie importante du public, notamment du fait de la mission du CPEF d'accueillir les personnes non assurées sociales et de la gratuité des services proposés.

Quels sont les moyens ?

Les entretiens d'écoute et d'information ont lieu au sein du CPEF -EVARS de Villeurbanne et au sein du DRSSA (territoires ruraux des monts et coteaux du lyonnais) ainsi que ponctuellement lors de permanences dans des établissements scolaires / accueillant des personnes en situation de handicap suite à une séance collective d'éducation à la sexualité.

Les entretiens peuvent aussi être réalisés par téléphone.

L'entretien peut se faire avec une ou plusieurs personnes.

Si la personne est accompagnée :

-par un-e professionnel-le (éducatrice par exemple) : un temps d'échange seul-e peut être proposé mais cela n'est pas systématique car la présence du/de la professionnel-le peut être rassurante pour la personne,

-par des ami-e-s : un temps individuel est proposé, s'il n'est pas souhaité, il est possible de recevoir les personnes ensemble,

-par son/sa partenaire : dans la majorité des cas, un temps individuel est pris pour permettre l'expression individuelle, notamment de situations de violences. Si la demande du couple est d'être reçu-e-s ensemble, c'est une possibilité.

Les entretiens d'écoute et d'information sont accessibles à toute personne, sans condition. Les mineures sont accueillies sans condition de présence parentale.

- **Des Conditions d'accueil spécifiques (centre de Villeurbanne)**

- Un accueil sans rendez-vous, avec une large amplitude horaire, sans formalités administratives, sans conditions d'accès, avec la volonté de s'adapter aux conditions de vie des personnes.

⁶ Les mineur-e-s ont accès à ces entretiens sans autorisation parentale et représentent environ 15% du public.

- L'importance accordée au 1er contact : accueil physique ou téléphonique réalisé par les professionnelles de l'équipe d'accueil (choix de ne pas avoir de secrétariat médical), pour de meilleures conditions d'écoute, d'évaluation, d'information.
- Possibilité de choisir, dans la mesure du possible, la professionnelle qui va recevoir la personne si la personne souhaite par exemple être revue par la même professionnelle au cours d'un accompagnement.
- Le respect de la confidentialité : au nom du secret professionnel, mais aussi, en lien avec les divers enjeux liés à la sexualité (intimité, autonomie, risques de violences, répression...), une attention particulière est portée aux possibilités de confidentialité tout au long du parcours d'information, d'accompagnement et de soins. Possibilité d'anonymat si une personne ne veut pas donner son identité.
- Recours possible à un interprétariat par téléphone en différentes langues.
- Accompagnement physique de la personne dans ses démarches dans certaines situations (dépôt de plainte difficile, démarches IVG pour une personne ne parlant pas le français...).
- Utilisation d'un dossier personnel informatique pour faciliter le suivi global de la personne : les conditions de la confidentialité et du respect des droits de la personne se traduisent par : demande de consentement avant la création du dossier en informant sur le partage d'informations au sein de l'équipe, accès possible des personnes à leur dossier.
- En raison de délais d'attente importants pour obtenir un rendez-vous médical dans notre centre, un travail de réorientation (sages-femmes, médecins généralistes pratiquant la gynécologie) est effectué pour ne pas laisser les personnes sans réponse.
- Le PF réalise une importante activité d'écoute et d'information téléphonique. Il est également de plus en plus sollicité pour des informations par mails et tente d'y répondre le plus rapidement possible.

- **L'approche centrée sur la personne et l'écoute active**

Les entretiens d'écoute et d'information, comme les entretiens de conseil conjugal et familial (voir partie 27) se basent sur l'approche centrée sur la personne (notamment définie par Carl Rogers⁷) et l'écoute active. De quoi s'agit-il ?

⁷ Psychologue clinicien, états-unien ayant fondé l'approche centrée sur la personne – 1902-1987. On peut aussi parler de « counselling » pour nommer cette approche.

Il s'agit d'une posture vis-à-vis des personnes rencontrées qui se base sur l'idée que la personne est experte à son propre sujet, c'est-à-dire qu'elle connaît mieux que quiconque sa situation, et qu'elle dispose de ses propres ressources. C'est en mobilisant ces ressources avec elle grâce à des techniques d'écoute (notamment de reformulation, de prise en compte du non-verbal...) et en lui apportant des compléments d'information, que des stratégies favorisant la santé globale ⁸ peuvent être trouvées.

Cette approche se traduit par :

- **La suspension du jugement** : la professionnelle n'exprime pas de jugement sur les actes, choix et émotions de la personne, elle peut avoir une attitude de soutien et de valorisation de la personne.
- **L'empathie** : il s'agit d'une démarche de recherche de compréhension des vécus, émotions et enjeux pour la personne. Une place importante est donnée à l'expression des émotions de la ou des personnes reçues.
Le travail d'empathie comprend également la volonté de retransmettre cette compréhension à la personne, lui permettant ainsi de dire si elle a bien été comprise ou non. Cet échange empathique permet à la personne de clarifier ses idées et sentiments.
- **Le regard positif inconditionnel** : Les personnes ne doivent pas se sentir obligées de modifier leurs discours ou comportements en fonction de l'estime que l'écouterne peut offrir – ou retirer ; celle-ci doit être constante. Cette posture pousse également à faire confiance aux personnes et à leur capacité de gérer leur vie selon leurs principes et éthiques propres.

Les apports d'information que propose la professionnelle peuvent être de différentes natures :

- droits de la personne (accès aux soins, droits sociaux, droits spécifiques des mineur-e-s...),
- informations concrètes sur les démarches à effectuer dans sa situation, selon ses choix (modalités et démarches d'accès à l'IVG par exemple),
- connaissances physiologiques et médicales sur le corps, la reproduction, la contraception, la sexualité (notamment à l'aide d'outils, de planches anatomiques, de démonstrations d'utilisation de contraceptifs...),
- connaissances issues des sciences sociales permettant de placer la situation de la personne dans un contexte social (par exemple explication du phénomène du cycle de la

⁸ Au sens de l'OMS : « état de bien-être physique, mental et social, ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

violence conjugale ou des statistiques sur la fréquence des IVG qui peuvent permettre de déculpabiliser la personne reçue).

Ces apports se situent toujours dans la limite des champs de compétences des professionnelles et le travail en équipe pluridisciplinaire est indispensable pour permettre de compléter mutuellement les connaissances nécessaires à la personne dans sa situation.

L'approche de réduction des risques est cohérente et complémentaire avec l'approche centrée sur la personne : il s'agit de prendre en compte le contexte de vie de la personne et ses contraintes afin d'élaborer ensemble une ou des stratégies adaptées à sa situation (et non de proposer des solutions de manière descendante qui seraient inappropriées au contexte, dans une démarche prescriptive). On peut la considérer comme une traduction dans le champ de la santé sexuelle de l'approche centrée sur la personne.

- **Une équipe de professionnelles formées et spécialisées**

L'équipe qui accueille le public est composée de professionnelles : conseillères conjugales et familiales, assistante sociale, animatrice de prévention.

- Formations initiales, complétées par des formations continues : techniques d'écoute, relation d'aide bienveillante et sans jugement, outils pédagogiques variés.
- Pluridisciplinarité et polyvalence (diversité des tâches réalisées : secrétariat médical, entretiens individuels et collectifs, diversité des sujets abordés), dans la perspective d'une prise en charge globale des personnes. Cela suppose des temps de partages de compétences.

- **L'approche de genre et l'accessibilité des entretiens**

- Une équipe sensibilisée aux inégalités sociales de santé et à l'approche genrée des relations. Cette grille de lecture permet d'analyser les situations vécues par les personnes (de percevoir par exemple les inégalités entre les femmes et les hommes dans la répartition des charges domestiques dans le couple). Les professionnelles s'attachent à questionner les représentations et normes de genre ainsi que les injonctions normatives qui y sont liées lors des entretiens.

Une approche inclusive de la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre : les professionnelles s'attachent à ne pas présumer de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre des personnes reçues et à proposer des informations et des moyens de réductions des risques sexuels adaptées à la diversité des situations.

- Les professionnelles ont été formées pour favoriser l'accessibilité des entretiens (travail

sur les représentations du handicap, l'accueil, la communication). Les locaux du Planning Familial sont accessibles aux personnes en situation de handicap et des outils de communication spécifiques ont été créés (plaquettes en langage facile à lire et à comprendre).

- **Un travail sur l'accès aux droits et aux soins**

L'équipe de professionnelles fait un travail d'évaluation de la situation des personnes. Elle informe et oriente pour l'accès aux droits (Assurance maladie, CMU, AME...) et l'accès aux soins (soins gratuits par exemple dans les PASS, Médecins du Monde, les CMP, ou structures pratiquant le tiers-payant...). Elle veille à donner une information complète sur les conditions de prise en charge (gratuité, tiers-payant, dépassements d'honoraires).

Elle oriente les personnes qui ont besoin d'une ouverture de droits sociaux (par exemple pour une aide médicale Etat) vers les dispositifs dont c'est la mission.

Un important travail d'information sur le fonctionnement du système de santé et les droits des personnes est réalisé (par exemple : explication de la démarche pour avoir un médecin traitant déclaré, une mutuelle, accès à la confidentialité dans les démarches...).

L'accompagnement social concerne principalement l'accès aux droits en matière de couverture santé, mais le PF peut être également amené à informer ou orienter sur des questions d'hébergement, de logement, de travail, de titre de séjour. L'équipe travaille alors en partenariat avec d'autres associations, avec les services sociaux de secteur ou des hôpitaux.

[Focus sur le travail de l'assistante sociale]

L'Assistante de Service Social (AS) de l'équipe partage les missions et les activités des professionnelles de l'équipe et réalise donc les entretiens individuels, ou intervient en binôme sur les questions liées aux droits sociaux en tant que personne ressource. Dans l'objectif de polyvalence des professionnelles, elle tend à transmettre ses compétences spécifiques à ses collègues. Par ailleurs, elle est chargée des liens administratifs avec les caisses de sécurité sociale.

La formation d'AS donne les connaissances des procédures pour permettre aux usager-e-s d'accéder à leurs droits sociaux. Elle outille pour repérer les situations de discriminations et faire connaître les recours possibles.

L'AS réalise le diagnostic social dans les situations complexes, elle informe l'utilisateur de ses droits et fait relais pour que l'utilisateur les fasse valoir.

Elle peut être sollicitée comme personne ressource sur : la rédaction des informations préoccupantes (alerte de l'aide sociale à l'enfance sur une situation de danger pour un-e mineur-e), redonner le cadre légal en matière de droits sociaux, en donner les évolutions (veille).

Les entretiens peuvent donner lieu à la rédaction d'une fiche de liaison à destination de l'AS d'une autre structure : hôpital en cas de demande d'IVG ou de suivi de grossesse, structures d'accueil pour les femmes victimes de violences.

- **Une vigilance sur les violences institutionnelles et les discriminations dans les parcours de santé**

L'équipe de professionnelles est à l'écoute des personnes qui ont vécu des violences institutionnelles et/ou des discriminations lors de leur parcours médical. Elle assure une vigilance concernant ces violences, qui peut prendre plusieurs formes : repérage, alerte des instances compétentes, contacts directs avec le/la praticien-ne... Elle informe les personnes sur leur droit de choisir son/sa professionnel-le de santé.

- **Le PF propose aux personnes en demande de contraception:**

- Une information fiable sur l'ensemble des méthodes de contraception, en partant de ce que la personne sait déjà, de ses questions (notamment : effets secondaires, risques...)
- Un espace de parole et de pensée sur ses choix contraceptifs, prenant en compte les contraintes de vie de la personne et sa situation affective et relationnelle, dans une démarche de réduction des risques (la personne est au centre de l'entretien et effectue ses propres choix)
- La prescription de contraceptifs
- Le don de contraceptifs pour les personnes mineures et/ou non-assurées et/ou en situation de précarité
- La prescription ou la délivrance de contraceptifs d'urgence
- Une orientation vers d'autres structures si nécessaire (demande de contraception définitive notamment).

- **Le PF propose aux personnes en démarche d'IVG :**

- Une information sur les méthodes d'IVG, en partant de ce que la personne sait déjà, de ses questions (notamment : douleurs, saignements, risques...).
- Une information sur les droits : délais, prise en charge, confidentialité...
- Une écoute, pour celles (et éventuellement ceux) qui éprouvent le besoin de parler : de leur couple (ou pas), de leur désir d'enfant (ou pas), de leur histoire personnelle et familiale, de leurs peurs, sentiment de culpabilité...
- Une orientation sur les établissements pratiquant les IVG (avec info sur les méthodes pratiquées, la possibilité ou non d'anesthésie générale...), les médecins de villes conventionnés pour l'IVG.
- L'aide aux démarches : prescription d'une échographie de datation, attestation de 1ère consultation, point sur les droits sécu, éventuellement aide à la prise de rendez-vous...

Le PF propose un accompagnement aux personnes qui ont dépassé le délai légal en France : écoute, information sur les possibilités d'avorter à l'étranger, informations pratiques sur le voyage, évaluation de la situation (confidentialité, argent, papiers...).

Cet accompagnement suppose un travail régulier de mise à jour des informations sur les conditions d'accueil dans les cliniques espagnoles, néerlandaises, anglaises, ainsi que sur le coût des voyages.

Depuis 2011, le PF 69 a mis en place un réseau de volontaires pour accompagner des mineures dans leur parcours d'IVG. Ce réseau permet d'offrir une réponse concrète aux mineures qui souhaitent garder le secret mais ne peuvent faire appel à une personne majeure de leur entourage pour les accompagner. Des sessions de formation régulières permettent le renouvellement du réseau et la remise à jour des connaissances par la co-formation et le partage d'expériences.

Interpellée par le Planning Familial sur la difficulté de trouver des places en centre d'IVG dans le Rhône à certaines périodes de l'année, l'Agence régionale de santé a confié au PF 69 la gestion d'un dispositif d'alerte. Quand une personne est proche du délai légal et ne trouve pas de place dans le Rhône, le PF envoie un mail à l'ARS et aux services d'IVG pour coordonner la recherche d'une place en urgence. Ce dispositif permet de trouver des solutions, mais aussi de rendre visibles les difficultés de prise en charge.

- **Le PF propose aux personnes en demande d'information sur les IST et le VIH :**

- Une information fiable sur les IST et le VIH et sur les moyens de réduire les risques de transmission en partant de ce que la personne sait déjà, de ses questions,
- Un espace de parole et de pensée autour de la réduction des risques,
- Le don de moyens de réduire les risques (préservatifs, digues dentaires...),
- Une orientation vers les lieux de dépistage (en interne vers les consultations médicales mais surtout en externe).

- **Le PF propose aux personnes ayant vécu des violences sexistes (violences conjugales et/ou sexuelles, discriminations, propos sexistes...) :**

- Un accompagnement dans le repérage des situations de violences,
- Un espace d'écoute et de pensée, un accompagnement dans son cheminement,
- Une information fiable sur ses droits et les démarches qu'elle peut entamer si elle le souhaite,
- Une orientation vers les lieux d'accompagnement spécialisés (sur les volets juridiques et sociaux notamment).

Une attention particulière est portée au respect des choix et du rythme de la personne. La situation de violences n'est pas nécessairement le motif premier de venue de la personne mais apparaît bien souvent au fil de l'entretien. C'est pourquoi les professionnelles de l'équipe ont une vigilance particulière sur le repérage des situations de violences et favorisent l'expression des personnes, par exemple par des questions ouvertes sur la relation et les ressentis de la personne ou par la présence dans les locaux d'affiches et/ou d'outils rendant visible la thématique des violences sexistes.

2. Entretiens de Conseil conjugal et familial

Quels sont les objectifs ?

- Donner accès à un espace d'écoute, de pensée et de compréhension sur la vie affective, relationnelle et sexuelle, grâce à un ou plusieurs entretiens
- Permettre aux personnes rencontrées de repérer les situations de violences dans la vie affective et d'être accompagnées dans leur cheminement et leurs choix par rapport à ces situations

Publics

Les demandes excédant les possibilités de prise en charge au centre, de nombreuses demandes sont réorientées. Les personnes acceptées en priorité, et en fonction des contraintes de disponibilités, sont :

-celles qui sont orientées en interne à l'issue d'une consultation médicale ou d'un entretien d'écoute et d'information,

-celles qui viennent suite à une séance collective ou une action publique du Planning Familial,

-les personnes qui pour des raisons différentes, majoritairement financière ou liée à un handicap, ne peuvent accéder à une autre prise en charge.

Quels sont les moyens ?

Lors des entretiens, il s'agit d'accueillir, d'écouter et d'accompagner la réflexion, en s'appuyant sur l'échange et la prise de recul.

Les choix et les décisions incombent aux personnes après qu'elles aient mobilisé leurs ressources.

Les personnes sont reçues en couple, seules ou en famille.

Peuvent être abordées : des difficultés relationnelles, l'expression de mal-être notamment dans des contextes d'isolement ou de séparation, des conflits, des violences dans la famille ou dans le couple, des interrogations concernant la sexualité, les suites d'une IVG, un projet parental, la parentalité.

L'équipe est sensibilisée à l'analyse de genre. Elle s'attache à questionner les représentations et normes de genre ainsi que les injonctions normatives qui y sont liées. Les

CCF (Conseillères conjugales et familiales) prennent en compte le contexte dans lequel vit la personne avec une attention aux rapports de domination.

- **Les techniques utilisées**

La pratique des CCF se base sur **l'écoute active et l'approche centrée sur la personne**⁹.

La CCF écoute, reformule, et réorganise ce qui est déposé par la personne reçue pour présenter la situation avec un éclairage différent. Les échanges permettent de comprendre, se situer, se positionner, choisir, rejeter, accepter, décider. Ce processus permet d'activer la capacité à utiliser des ressources et l'autonomie.

Une place importante est donnée à l'expression des émotions de la ou des personnes reçues.

Lorsqu'un couple ou une famille est reçu-e, l'entretien offre un espace d'écoute et de discussion pouvant permettre l'échange de points de vue et la compréhension mutuelle, grâce au cadre proposé et à l'accompagnement de la conseillère.

D'autres approches sont complémentaires : l'approche systémique, certains outils de la communication non violente, les bases de la psychanalyse, l'analyse transactionnelle ou la programmation neuro linguistique.

Elles peuvent être mobilisées selon les besoins des personnes reçues et les formations complémentaires suivies par les différentes conseillères de l'équipe.

Les professionnelles peuvent adapter les outils pour les rendre accessibles aux personnes en situation de handicap.

L'entretien est aussi l'occasion de délivrer des informations sur les droits, sur la loi, les autres lieux ressources.

- **Le cadre**

Les séances ont lieu dans un bureau dont l'aménagement a été pensé pour qu'il soit garant de la confidentialité et confortable.

Les entretiens ont lieu sur RDV. Ils durent 1h pour une personne, 1h30 pour un couple ou une famille.

Le cadre est présenté à la première séance. En général, le travail est mené sur 5 séances environ à l'issue desquelles une synthèse de la CCF permet de confirmer l'adéquation du dispositif avec la demande et de décider de la suite. Les séances peuvent être hebdomadaires ou plus espacées et le suivi durer pendant quelques mois selon l'avancée de l'élaboration et des décisions.

⁹ Voir la partie Entretien d'écoute, d'information et d'accompagnement, page 21.

A tout moment, une réorientation peut être proposée vers un autre dispositif comme par exemple une thérapie (brève, comportementale...), une médiation familiale, un suivi psychiatrique...

La supervision¹⁰ est indissociable de l'activité d'entretiens et de rédaction des notes avec les temps d'échanges informels avec les collègues. Les conseillères conjugales et familiales ont également l'obligation déontologique de se former tout au long de leur exercice professionnel.

Les professionnelles assurant cette activité se réunissent tous les deux mois pour la coordonner et l'analyser.

¹⁰ Temps de travail collectif animé par une personne extérieure à la structure qui permet une prise de recul et une analyse des pratiques professionnelles, à partir de situations concrètes rencontrées par les professionnelles de l'équipe.

3. Consultations médicales

Quels sont les objectifs ?

- Permettre l'accès à des soins de qualité en matière gynécologique et obstétricale
- Permettre l'accès à une contraception choisie
- Permettre l'accès à un dépistage en matière d'IST et de VIH
- Donner accès à une IVG par voie médicamenteuse
- Donner accès à un accompagnement et à des soins pour les personnes victimes de violences
- Réduire les inégalités sociales en matière de santé en proposant l'ensemble de ces services de manière gratuite ou abordable, notamment aux personnes en précarité financière ou administrative

Quels sont les moyens ?

Les consultations sont assurées par une équipe composée de quatre médecins généralistes et d'une sage-femme. Chacune travaille une journée par semaine au Planning Familial, et s'inscrit en parallèle dans d'autres univers professionnels (médecine libérale, centre de santé, cegidd). Formées à la gynécologie, elles ont pu également développer par leur parcours universitaire ou professionnel des compétences spécifiques en matière de sexologie, de suivi de grossesse, ou d'échographie.

Les consultations proposées répondent aux missions des CPEF : suivi gynécologique, contraception, dépistage et traitement des IST, suivi de grossesse (jusqu'au 6^{ème} mois), IVG, infertilité (1^{er} bilan avant orientation).

Le statut de CPEF permet la gratuité des consultations, traitements et examens pour les mineures et les personnes sans couverture sociale. Une prise en charge totale ou partielle peut également être proposée dans certaines situations (précarité économique, impératif de confidentialité). En dehors de ces prises en charge spécifiques, les consultations s'inscrivent dans le cadre des soins de secteur 1, avec une pratique du Tiers-payant sur la partie de l'assurance maladie. La part complémentaire est avancée par les consultant-e-s et fait l'objet d'un remboursement ultérieur.

Les consultations sont sur rendez-vous. Deux demi-journées par semaine sont dédiées aux situations d'urgence : pour ces permanences sans rendez-vous, les personnes sont reçues par ordre d'arrivée. Par ailleurs, un créneau est réservé chaque jour à une situation d'urgence.

- **Une approche globale de la santé**

Afin de permettre la qualité de l'échange entre médecin/sage-femme et patient-e, les créneaux réservés aux consultations sont au minimum d'une demi-heure.

Le rapport professionnelle médicale/patient-e est fondé sur l'écoute, la neutralité bienveillante, le recueil de l'accord avant tout examen, le respect de la pudeur.

Au-delà des questions médicales, les consultations laissent une place aux enjeux relationnels, la sexualité, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle, le rapport au corps... L'équipe médicale est sensibilisée aux analyses féministes et est particulièrement attentive aux rapports de pouvoir dans le couple, aux normes autour de la sexualité, aux injonctions sociales qui pèsent sur les femmes, à l'hétéronormativité... Elle réalise si nécessaire des certificats médicaux dans les situations de violences (violences sexuelles, violences conjugales).

- **L'accueil de différents types de publics**

Les consultations médicales sont ouvertes à toute personne, sans limite d'âge.

Le travail en CPEF occasionne néanmoins l'accueil de publics spécifiques : des mineures, des jeunes femmes qui débute leur vie sexuelle. Les médecins/sage-femme veillent à expliquer le déroulement du premier examen gynécologique et à préserver la confidentialité du parcours médical. La délivrance d'une contraception n'est pas conditionnée à la pratique d'un examen gynécologique.

Le Planning Familial accueille également des personnes en situation de précarité économique et/ou liée à leur statut sur le territoire. Les missions de CPEF permettent une prise en charge gratuite des actes médicaux réalisés au Planning Familial, mais une vigilance doit être observée pour la suite du parcours de soins (coût des traitements, orientation vers des spécialistes...). En lien avec les professionnelles de l'accueil, l'équipe médicale s'enquiert de l'accès aux droits et peut être amenée à orienter les personnes vers des associations ou dispositifs spécialisés. Si nécessaire, le recours à un-e interprète peut être mobilisé par voie téléphonique. Par ailleurs, l'équipe est sensibilisée à l'impact de la précarité en termes de santé, de stigmatisation, de risque accru d'avoir subi des violences.

Enfin, le Planning Familial 69 a noué au fil du temps un partenariat avec diverses associations spécialisées dans l'accompagnement de migrant-e-s, dans la santé communautaire avec des personnes en situation de prostitution, dans le champ du handicap, et avec des réseaux militants ou de soutien (féministes, LGBTQI...). Le travail en commun dans l'orientation des personnes comme, parfois, dans les luttes politiques, a permis l'établissement d'une relation de confiance avec ces différents partenaires et contribue à mieux appréhender les besoins de ces publics.

- **Une démarche de réduction des risques**

Avec l'approche de réduction des risques, les personnes sont considérées comme expertes de leur situation. En matière de sexualité, il s'agit de prendre en considération le contexte

dans lequel vit la personne, ses représentations, ses connaissances. L'équipe médicale est ainsi à l'écoute des besoins, des contraintes, des préférences de la personne. Afin de permettre un choix éclairé en matière de santé, elle cherche à rendre accessibles ses explications, en utilisant au besoin du matériel de démonstration, des planches anatomiques.

Concernant la contraception, la démarche de RDR implique de ne pas hiérarchiser a priori les méthodes selon le seul critère de leur efficacité théorique. Parce qu'il est fondamental de donner le choix aux personnes, le Planning familial 69 propose un accès à toutes les méthodes de contraception (dont la pose de DIU aux nullipares, la pose des implants, la prescription de diaphragmes...). Les personnes en demande d'une contraception définitive peuvent être conseillées et orientées.

En matière d'IVG, le Planning Familial se bat pour garantir le choix des méthodes et des structures (hôpital, médecine de ville, centre de santé, CPEF). C'est ainsi que, dès 2007 le Planning familial 69 a choisi de proposer des IVG médicamenteuses dans son centre (soit avant même les décrets autorisant l'IVG en CPEF). Il est encore le seul CPEF du Rhône à le proposer. Il joue un rôle important dans l'accueil et l'orientation des femmes en demande d'IVG (écoute, prescription d'échographies ou autres examens, orientation). Il propose aussi des consultations post-IVG, notamment pour les personnes qui ont dû interrompre leur grossesse à l'étranger parce qu'elles avaient dépassé le délai légal français.

- **Un travail en équipe pluridisciplinaire**

L'équipe médicale et l'équipe d'accueil travaillent en complémentarité. Les échanges entre professionnelles favorisent une prise en charge globale des personnes.

Ainsi, les membres de l'équipe médicale peuvent solliciter l'équipe d'accueil pour prolonger la consultation par une informations sur les droits (santé mais aussi logement, travail...), par une aide à la prise de rendez-vous, par un entretien d'écoute ou de conseil conjugal, ou tout simplement pour des explications complémentaires.

Inversement, l'équipe d'accueil peut s'appuyer sur la médecin/sage-femme pour une prescription en urgence, un conseil, des explications. Ces échanges se réalisent en direct, lors de moments formalisés comme la réunion de l'équipe médicale, ou à distance par le logiciel de dossiers qui facilite la communication interne.

- **Le partage de savoirs**

Des temps d'échange collectif permettent de s'ouvrir aux évolutions du champ médical ou de la prévention, et d'avoir un recul réflexif sur les pratiques (réunion trimestrielle de l'équipe médicale, temps de réflexion thématiques).

Afin de privilégier une médecine basée sur les preuves, la mise à jour des connaissances, l'actualisation des données sont favorisées. Le centre de documentation donne un accès à des revues médicales du domaine, et a souscrit un abonnement à la revue indépendante Prescrire. Une veille sur les actualités en santé (aspects médicaux, politiques publiques, analyses sociologiques...) est réalisée par le réseau du Planning Familial (travail de la documentaliste et circulation d'informations dans le Mouvement). Des temps collectifs de restitution sont organisés dans la mesure du possible pour que les professionnelles qui ont

participé à des colloques ou journées de formation puissent partager leurs connaissances. *A contrario*, les représentant-e-s médicaux/ales des laboratoires pharmaceutiques ne sont pas reçu-e-s.

L'équipe médicale a un rôle important de formation et partage de savoirs. En interne peuvent être organisés des temps de transmission ou d'échange avec l'équipe d'accueil, des temps de réflexion ou de formation avec les militant.e.s. Chaque année, des stagiaires (internes en médecine, médecins, sages-femmes) viennent se former au Planning Familial sur la consultation en gynécologie, le travail en CPEF, ou la pose de DIU et d'implant. Enfin l'équipe peut être amenée à intervenir dans le cadre des formations dispensées auprès des professionnel-les de la santé, du social ou de l'éducation.

4. Séances collectives d'éducation à la vie affective et sexuelle

Quels sont les objectifs ?

- Permettre d'ouvrir un espace de discussion, de pensée et de partage de connaissances autour de la vie affective et de la sexualité, en s'appuyant notamment sur les savoirs des personnes que l'on rencontre.
- Permettre aux personnes, d'acquérir des connaissances sur la vie affective et la sexualité, les moyens de réduire les risques liés à la sexualité (grossesse non souhaitée, IST, violences) et les droits dont elles disposent dans ce domaine (accès à la contraception, à l'IVG, recours en cas de violences...).
- Permettre aux personnes de distinguer les différentes sources d'information en matière de vie affective et de sexualité pour identifier celles qui sont fiables et de repérer les lieux et les personnes ressources en matière de vie affective et sexuelle et leurs missions, notamment le Planning Familial.
- Permettre aux personnes rencontrées de repérer les situations de discriminations et de violences sexistes et LGBTphobes et d'élaborer des stratégies pour les éviter ou réagir lorsqu'elles se produisent, notamment dans la vie affective et sexuelle.
- Questionner les normes de genre et les représentations sexistes et LGBTphobes pour tenter de les déconstruire.
- Permettre d'aborder la sexualité de manière positive en parlant de plaisirs, de désirs, de bien-être dans la vie affective et sexuelle. En effet, si les objectifs de prévention des violences, des IST ou des grossesses non souhaitées sont bien présents, les actions collectives d'éducation à la sexualité ne se centrent pas uniquement sur ces sujets !

Des publics prioritaires :

Les actions collectives d'éducation à la sexualité s'adressent principalement à un public d'adolescent-e-s et de jeunes adultes (entre 12 et 25 ans). Ce public a un besoin particulier d'informations, de connaissances et d'espace de discussion à partir de l'entrée dans la puberté jusqu'au début de la vie adulte, en lien avec l'entrée dans la sexualité.

Certaines actions s'adressent aux personnes en situation de handicap, davantage victimes de violences, notamment sexuelles. Ce public a des besoins spécifiques d'informations, de connaissances et d'espace de parole, liés au fait que leur vie affective et sexuelle est le plus souvent niée ou rendue invisible, notamment au sein des institutions qui les accompagnent.

Enfin, elles peuvent également s'adresser à un public large, partant du constat que ces besoins se retrouvent dans la population en général, à tout âge.

Précisions sur le terme « éducation à la sexualité » :

L'expression « éducation à la sexualité » est utilisée pour décrire un ensemble d'actions collectives qui partagent les objectifs énoncés ci-dessus. L'usage de ce terme utilisé dans les textes officiels permet une compréhension mutuelle entre acteurs de ce champ.

Le terme « éducation sexualisée » est utilisé au sein du mouvement national du Planning Familial pour désigner ces actions, mais nous préférons ne pas l'utiliser au profit d'éducation à la sexualité, beaucoup plus fréquent dans le langage courant.

Cette expression peut prêter à confusion si on la lit littéralement. En réalité, comme l'explicitent les objectifs ci-dessus, il ne s'agit pas d'éduquer à la sexualité au sens « d'apprendre » aux personnes comment avoir une sexualité ou une vie affective. Pour nous il s'agit plutôt de permettre aux personnes d'être expertes de leur propre vie affective et sexuelle, en ayant accès aux informations qui les concernent et aux lieux ressources.

Par ailleurs, nous souhaitons promouvoir :

Une approche globale/intégrée de la sexualité : la sexualité est entendue au sens large, il ne s'agit pas de se limiter aux aspects biologiques ou physiologiques de la sexualité mais bien au contraire d'explorer à la fois les dimensions relationnelles, affectives, sociales et biologiques de la vie sexuelle.

Une approche large des relations affectives et sexuelles ainsi que des identités : le Planning familial s'attache dans ces actions collectives à rendre visible la diversité des relations affectives/amoureuses possibles. Cela passe par la représentation (dans le langage ou dans les outils utilisés) de toutes les orientations sexuelles et de la diversité des identités de genre, mais aussi par l'attention portée à ne pas produire un discours normatif sur les notions de famille ou de couple, le désir de parentalité mais bien plutôt d'ouvrir sur un ensemble de possibles.

Quels sont les moyens ?

Différentes formes d'action

Différentes formes d'actions collectives d'éducation à la vie affective et sexuelle : stands, séances collectives, permanences collectives, présentations collectives des moyens de contraception, groupes de parole. Une commission interne nommée « interventions extérieures » permet d'en assurer le suivi et dans une certaine mesure d'avoir des temps de réflexion sur ces pratiques. Le centre de documentation permet d'avoir une veille sur les nouveaux outils produits dans le champ de l'éducation à la vie affective et sexuelle.

1. L'animation de Séances collectives d'Education à la vie affective et sexuelle

Ces actions sont assurées par les professionnelles de l'équipe d'accueil (CCF, intervenante sociale, animatrice de prévention, sage-femme).

Les professionnelles utilisent des outils ou techniques d'animation. Ils sont utilisés pour faciliter la participation, la prise de parole et les échanges. L'utilisation d'un outil ou d'une technique d'animation n'est pas une fin en soi mais bien un support. Exemples d'outils : « Ado-sexo » (jeu de cartes), mallette contraception, brainstorming, jeu de la ligne, la cocotte du consentement...

Chaque séance a quelques incontournables :

- présentation du Planning Familial et ses missions,
- définition des règles de fonctionnement du groupe (confidentialité, libre implication, discussions générales sans exemple issu de l'expérience personnelle, règles de prise de parole, possibilité de sortir lors de la séance) afin de créer un cadre confortable pour que chacun-e puisse s'exprimer, dans le respect mutuel et le non-jugement,
- explication du déroulé et des objectifs en début de séance,
- distribution d'un questionnaire d'évaluation de l'action en fin de séance.

Les actions collectives se font avec des groupes de taille limitée, pour favoriser la participation de chacun-e (demi classe par exemple).

Des modalités adaptées selon le contexte :

Les modalités de l'action collective peuvent être adaptées : l'organisation de l'espace, l'outil utilisé, la durée (en général ne dépassant pas les deux heures), les sujets abordés...

Les professionnelles du Planning Familial en décident pour chaque action, en lien avec le partenaire et selon l'âge des élèves, le fait qu'ils-elles aient déjà bénéficié d'actions similaires ou non.

Les outils utilisés permettent dans une certaine mesure aux personnes rencontrées de choisir les sujets qu'ils-elles souhaitent aborder.

Une ou plusieurs séances : dans certains établissements (notamment les Maisons Familiales et Rurales), plusieurs séances collectives sont organisées avec un même groupe, au cours de la même année scolaire et/ou sur plusieurs années successives. Si plusieurs séances ont lieu avec un même groupe, les questionnaires de bilan peuvent aider à s'adapter au mieux à leurs besoins. Cela peut permettre d'aller plus loin sur des thématiques identifiées comme particulièrement intéressantes pour le groupe.

Les actions peuvent avoir lieu en mixité de genre ou en non-mixité. Cette modalité peut être choisie en lien avec les souhaits des personnes concernées ou avec les professionnel-le-s qui les accompagnent. La non mixité peut permettre une expression plus libre des personnes, par exemple. Une autre modalité peut être de séparer les « ancien.nes » et les « nouveaux »

élèves selon les dynamiques de groupe repérées par les enseignant.es et si certain.es ont déjà bénéficié d'une première séance par exemple.

Certaines actions collectives peuvent également être couplées avec une permanence confidentielle d'écoute et d'information individuelle, afin de permettre de poser les questions individuelles ne pouvant être posées en groupe, d'approfondir un sujet ou de parler d'une situation personnelle.

Une autre modalité possible est le passage dans les classes de l'établissement scolaire, pour une présentation du Planning Familial ou d'autres lieux ressources. L'objectif est alors le simple repérage par les jeunes des lieux à leur disposition.

Certaines séances ont lieu au sein du centre de Villeurbanne : séances collectives « jeunes info contraception », séances collectives avec un public ayant particulièrement besoin de repérer le centre pour pouvoir s'y rendre par la suite si besoin (personnes en situation de handicap mental, jeunes collégien-ne-s sur demande de leur établissement).

Formes de partenariats avec les établissements :

L'investissement de l'établissement et la façon dont il conçoit l'éducation à la vie affective et sexuelle ont un réel impact sur le déroulement et la qualité des actions menées. Le Planning Familial se réserve le droit de répondre négativement aux établissements dans lesquels les conditions d'actions ne sont pas satisfaisantes selon lui. Il est par exemple indispensable que l'action collective soit préparée conjointement avec les personnes qui vont co-animer afin que les objectifs de la séance et sa forme (outils, organisation du groupe...) soient construits ensemble ou encore que les personnes soient formées à l'éducation à la vie affective et sexuelle. Il est également important que les jeunes soient prévenu-e-s de la tenue de la séance.

La co-animation avec l'éducation nationale : dans les établissements scolaires de l'éducation nationale (collèges et lycées), l'agrément « association complémentaire de l'école publique » prévoit une co-animation de l'action collective avec un.e professionnel.le de l'éducation nationale, formé-e. Cela permet notamment un repérage précis des personnes ressources au sein de l'établissement par les élèves. Cette co-animation n'est pas possible dans tous les établissements.

Certaines actions se font en partenariat avec d'autres acteurs de l'éducation à la santé ou à la citoyenneté (co-animation avec une association de lutte contre les addictions par exemple).

2. La tenue de stand d'information et de réduction des risques

Des stands d'information et de réduction des risques peuvent être tenus dans différents contextes :

- dans le cadre de « forums » organisés par des établissements scolaires ou d'enseignement supérieur,
- en milieu festif (bar, soirées, festival...) : ce contexte peut être l'occasion de rencontrer des personnes qui ne fréquentent pas nécessairement les CPEF, des publics spécifiques (par exemple public FSF - Femmes ayant des rapports sexuels avec des femmes) et d'aborder différemment les sujets liés à la sexualité.
- dans l'espace public (à l'occasion d'évènements militants, de divers évènements publics...) : cela permet de toucher le grand public, notamment des personnes qui ne fréquentent pas les lieux ressources comme les CPEF.

Le passage des personnes sur le stand permet des échanges individuels ou en petits groupes. Différents outils permettent d'attirer l'attention et de commencer la discussion : quizz, présentoir des moyens de contraception et réduction des risques, brochures...

Ces actions sont assurées par les professionnelles de l'équipe d'accueil (CCF, **TS**, animatrice de prévention, sage-femme) et par des militantes formées à l'approche de réduction des risques liés à la sexualité.

Différents lieux possibles

La plupart des actions ont lieu dans les lieux de vie ou d'étude des personnes.

Différents types de structures dans lesquelles nous intervenons :

- établissements sociaux et médico-sociaux (foyer de jeunes travailleurs, Mission locale, ESAT, IME, SESSAD, CHRS, MECS...) ;
- structures socio-culturelles (centres sociaux, MJC, Espaces Jeunes, etc.) ;
- établissements scolaires : collèges, lycées, MFR (publics ou privés avec une plus forte demande dans le secteur public) ;
- espace public : dans la rue, dans des espaces festifs (festivals, bars...) ;
- établissements d'enseignement supérieur : universités, IUT, écoles.

Les actions s'organisent sur demande des structures partenaires. Parce que le PF n'a pas les moyens de répondre à toutes ces demandes, il n'est pas dans une démarche de prospection pour développer ces actions.

Le choix des actions répond à une logique de proximité afin que les personnes puissent repérer la structure et sachent où venir si besoin.

Le PF69 est agréé par l'Etat comme association complémentaire à l'Education Nationale et comme Association de Jeunesse et d'Education Populaire. Les actions collectives en établissements scolaires se placent dans le cadre de la loi de 2001 qui précise que l'éducation à la sexualité doit être mise en œuvre à raison de 3 séances par année et par groupe d'âge homogène, dans les écoles, collèges et lycées.

5. Focus sur 2 programmes

5.1 Focus sur le dispositif ressources santé sexualité ado (DRSSA) en milieu rural

Le Planning Familial de Villeurbanne intervient à proximité de la Métropole dans l'ouest lyonnais. Grâce au Dispositif Ressources Santé Sexualité Ados (DRSSA), une partie de l'équipe salariée sillonne depuis 13 ans les territoires péri-urbain et ruraux des coteaux et des monts du Lyonnais (Communauté de communes des Monts du Lyonnais, des Vallons du Lyonnais) et intervient également à l'Arbresle. Ce dispositif est destiné aux 12-25 ans.

Les objectifs de ce dispositif sont les mêmes que ceux listés dans les activités « Entretien d'écoute, d'information et d'accompagnement » et « Séances collectives d'éducation à la vie affective et sexuelle ». Ils acquièrent une dimension spécifique du fait du territoire d'action :

- La plupart des lieux ressources en matière de santé et de sexualité se situent en ville. Il peut être difficile pour les jeunes de ces territoires péri-urbain et ruraux de se déplacer. L'idée de ce dispositif est donc de pouvoir aller là où les jeunes se trouvent et de permettre un repérage des structures d'accueil qui leur sont plus proches.
- Il est important de proposer la confidentialité dans un contexte rural où l'offre de soins est moindre et où se tourner vers les médecins de famille n'est pas toujours envisagé et souhaité par les jeunes pour évoquer les questions relatives à la santé sexuelle.
- Le dispositif permet de toucher un public différent de celui du Centre de planification, surtout les garçons qui viennent peu au centre et qui investissent davantage les permanences décentralisées.

L'activité du DRSSA est pilotée par la Commission Antenne qui réunit : les 3 salariées du dispositif, la secrétaire, la comptable et la chargée de développement associatif ainsi qu'une personne du CA ponctuellement. La Commission se réunit tous les mois et les ordres du jour sont élaborés collectivement.

Le dispositif est soutenu financièrement par l'Agence Régionale de Santé, les 2 communautés de communes, la Direction Départementale à la Cohésion Sociale ainsi que la Fédération des MFR.

L'activité du DRSSA se décline en 3 axes :

- séances collectives d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle
- permanences d'écoute individuelle
- coordination du dispositif.

Les interventions collectives ont lieu dans les établissements scolaires et les structures socio-éducatives : MFR, collèges publics et plus rarement privés, lycées professionnels, espaces jeunes et M.J.C. du territoire. Ces structures travaillent en lien avec le Planning depuis plusieurs années et connaissent bien ses activités et missions. Chaque année, un temps d'échange est prévu pour redéfinir les contours des interventions et s'ajuster au plus près des besoins repérés des publics.

Les modalités d'intervention pour les séances collectives sont sensiblement les mêmes que pour les séances collectives en Métropole, à la différence des publics et du nombre d'interventions par niveau de classes :

- les séances se déroulent avec les 4°, 3°, DIMA (Dispositif d'initiation aux métiers en alternance) qui accueillent quelquefois des jeunes venant du dispositif ULIS, les CAP, BAC Pro,...

-1, 2 et plus rarement 3 séances par année peuvent être proposées selon les niveaux de classe, les demandes exprimées par les structures, les besoins recensés lors des séances précédentes, sous réserve de l'accord de la Commission Antenne et des disponibilités des intervenantes.

Le Planning Familial est aussi présent lors d'actions publiques : sur des festivals du territoire (tenue de stands) et participe ponctuellement aux manifestations culturelles ou aux temps forts comme le Printemps sans Discriminations et l'Automne de la Parentalité sur la CCVL par exemple. Il peut aussi participer à des soirées d'échange autour d'un film, d'une pièce de théâtre, d'un livre etc...

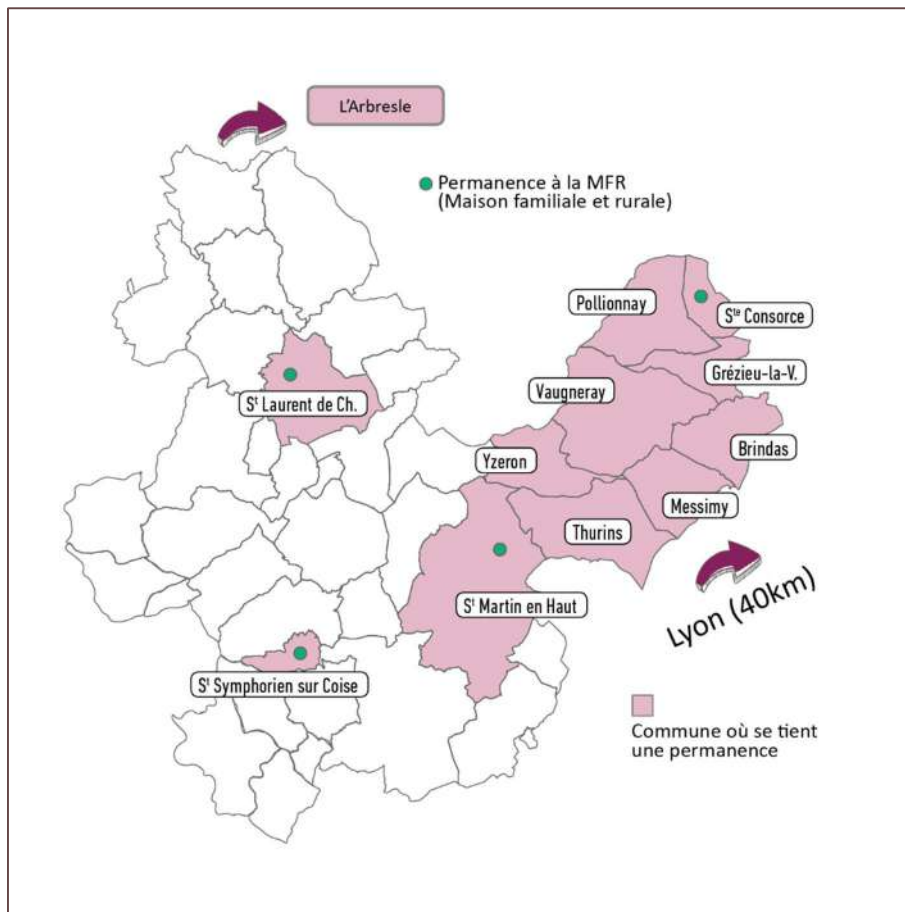
Les Permanences, pensées en articulation et en complémentarité des séances collectives, sont un moment d'accueil, d'écoute et d'accompagnement. Elles se tiennent au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Saint Symphorien sur Coise et plus généralement dans certaines MFR.

Dans les MFR, le projet éducatif requiert l'implication des formateurs.rices, des maîtres de stage et des parents. Les jeunes entretiennent souvent des relations plus proches avec les adultes de l'établissement qui les orientent vers les permanences lorsqu'il y a des signes de « décrochage » au niveau scolaire, de changements observés dans les comportements habituels (agressivité, isolement, repli sur soi, problèmes avec l'internat).

Les modalités des permanences sont discutées avec les structures, et soumises à changement en fonction des besoins recensés. Un volet de permanences à la demande peut également être mobilisé si besoin, et se tenir dans les locaux des MFR, de la MSP, du local du Planning Familial 69 à Saint Martin en haut ou dans une autre structure partenaire.

Coordination et partenariats

Au-delà de ce travail direct auprès des publics, l'équipe réalise un travail de maillage, de rencontre et d'interconnaissance sur l'Ouest lyonnais avec les structures et associations du territoire travaillant dans le champ de la jeunesse, de la santé, de l'éducation, les professionnel.les de santé et les élu.e.s. De ce fait, un travail de réorientation est facilité.



5.2 Focus sur le programme « Handicap et alors »

Le programme national « Handicap et alors ? » (H&A), né en 2011 de l'expérience du Planning Familial, est ambitieux !

Plaçant la personne en situation de handicap au centre du travail social, il prévoit l'implication de tous les niveaux d'accompagnement de la personne dans sa mise en œuvre. Or, tous les Etablissements Sociaux et Médicaux Sociaux (ESMS) n'en sont pas au même stade dans l'application des lois de 2002 et de 2005 concernant le respect des choix de vie et de la sexualité.

Le Planning Familial a souvent été sollicité pour intervenir en urgence parce qu'un évènement avait mis l'équipe de professionnel-le-s en difficulté. Or, l'expérience a montré que l'intervention ponctuelle ne résout rien. L'objectif du Planning est donc de rendre les équipes, voir les personnes en situation de handicap, autonomes sur ces questions.

Ce programme H&A se compose de 4 axes (public, familles/aidant-e-s, professionnel-le-s, institution), interdépendants et nécessaires pour une prise en compte réelle de la vie affective, relationnelle et sexuelle des personnes. Son appropriation nécessite une formation compte-tenu des différentes formes de handicap, de la spécificité des établissements, de la pluridisciplinarité des équipes et de la présence des familles et/ou aidant-e-s dans certains établissements.

Ces actions s'inscrivent dans la continuité du travail qui était effectué depuis de nombreuses années avec certains établissements par le Planning Familial du Rhône, principalement via des séances collectives dans les structures ou dans nos murs et des accompagnements individuels ou de couple. Le développement des axes «familles/aidant-e-s», «professionnel-le-s» et « institutions» permettent de proposer une action plus approfondie.

Les objectifs de ce dispositif sont les mêmes que ceux listés dans les activités « Entretien d'écoute, d'information et d'accompagnement » et « Séances collectives d'éducation à la vie affective et sexuelle ». Ils acquièrent une dimension spécifique du fait des spécificités de la situation des personnes concernées.

- La plupart des lieux ressources en matière de santé et de sexualité ne sont pas ou peu accessibles.
- La vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap reste taboue et peu abordée.

6. Actions dans le champ public

Le Planning Familial du Rhône mène des actions dans le champ public.

Le champ public est entendu comme l'espace public physique (lieux publics, rue...), la sphère médiatique, l'espace numérique et les échanges avec les pouvoirs publics.

Quels sont les objectifs ?

- Assurer une veille sur l'accès réel aux droits et dispositifs ressources en matière de vie affective et sexuelle sur notre territoire (IVG, contraception choisie, suivi gynécologique et de grossesse, éducation à la sexualité, situations de violences sexistes) et se mobiliser pour les défendre lorsque les situations ne sont pas satisfaisantes,
- Défendre et promouvoir les droits en matière de vie affective et sexuelle en France et dans le monde,
- Sensibiliser le grand public et les pouvoirs publics aux inégalités entre les femmes et les hommes, à l'existence des violences sexistes et LGBTQIAphobes, à leurs conséquences et aux moyens de les faire reculer,
- Soutenir les mobilisations et apporter une analyse et un éclairage féministe dans les mouvements de défense des droits sociaux (santé, éducation, travail, droits des personnes migrantes), de lutte contre les inégalités sociales et de lutte contre l'extrême droite.

Quels sont les moyens ?

Différentes formes d'actions publiques

Différentes formes d'action publique et l'inscription dans une démarche d'éducation populaire

Les formes d'actions publiques sont diverses :

- Manifestations, rassemblements dans l'espace public : il s'agit alors d'interpeler les passant-e-s. Le PF69 tente de rendre visibles et claires ses revendications par des banderoles, pancartes, slogans, badges, stickers... La participation de militant-e-s du groupe Superféministe peut permettre une visibilité accrue (capes, banderoles spécifiques, pancartes).

- Stands, participation à des forums: table de presse avec communiqué, tracts, bulletin d'Ebats féministes. Les stands permettent également de proposer de l'information dans une démarche de réduction des risques liés à la sexualité.
- Temps de débats, projection-discussion, théâtre-discussion, « bars féministes »...
- Ateliers publics : ateliers fabrication de « clito », pancartes.... Ces ateliers ouverts permettent la discussion collective et la création d'outils autour des sujets portés par le PF69.
- La couverture médiatique de ces actions permet de toucher un public plus large.
- Soirées festives, participation à des festivals

Le PF69 s'efforce de mener ces actions dans une dynamique d'éducation populaire, en proposant par exemple des espaces d'expression directe d'expériences et de revendications pour le grand public (par exemple : exposition interactive sur les stands de rue ou lors de soirées festives).

Les actions publiques ont souvent lieu en réaction à une actualité politique locale, nationale ou internationale. Commémorations, anniversaires sont des occasions d'engagements et de mobilisations publiques (par exemple : 50 ans du Planning, anniversaire de la loi Veil).

Productions écrites de l'association

Le PF69 produit un bulletin trimestriel « D'Ebats Féministes » qui comprend des articles de fonds, des infos sur l'actualité de l'association et l'actualité des luttes féministes. Ce bulletin est préparé par un comité de rédaction qui coordonne et valide les contributions individuelles de salariées et militantes de l'association. Une version papier est envoyée aux adhérent-e-s et une version numérique est mise en ligne.

Le PF69 utilise différents supports écrits pour diffuser ses analyses et prises de position politiques et valoriser son activité :

- Contributions à des articles, revues.
- Réponse à des interviews (presse écrite, radio, télé...).
- Contributions à des colloques scientifiques ou professionnels.
- Rapport d'activité annuel
- Rapport moral annuel.

Il rédige et/ou co-signe des tracts ou communiqués de presse ainsi que des appels à rassemblement (dès lors qu'il peut y participer concrètement).

Certaines publications sont spécifiquement numériques :

- une lettre d'info électronique mensuelle diffusée aux adhérent.e.s.
- le blog et la page facebook tenus par les militant-e-s de SuperFéministe
- le site internet
- la page facebook du dispositif des monts et vallons du lyonnais.

Porter publiquement les constats issus des activités d'écoute, d'éducation à la sexualité et de consultation médicale

Les activités d'écoute, d'éducation à la vie affective et sexuelle et de consultation médicale permettent de repérer les dysfonctionnements dans l'accès à un ensemble de droits : IVG, contraception choisie, suivi gynécologique et de grossesse, éducation à la sexualité.

Ces dysfonctionnements peuvent être liés par exemple à la méconnaissance des lois et dispositifs existants par les professionnel-le-s, à des représentations erronées et /ou sexistes, à un manque de moyens... le Planning Familial tente de mener une veille sur ces difficultés par le recueil de situations problématiques (fiche dysfonctionnement par exemple remplie par les personnes de l'équipe d'accueil suite à des entretiens individuels) et d'agir pour faire évoluer ces situations, soit directement auprès des professionnel-le-s concerné-e-s (rencontre, courrier...), soit auprès des autorités publiques (rencontre, alerte médiatique...).

Une mobilisation forte sur la question de l'accès à l'IVG

Les actions dans le champ public les plus fréquentes sont celles visant à défendre l'accès à l'IVG. Le Planning Familial est le principal acteur associatif et militant localement à avoir une activité importante d'accompagnement des femmes en demande d'IVG. Le territoire du Rhône a connu et connaît également des difficultés d'accès à l'IVG importantes et récurrentes.

Dimension intersectionnelle des actions publiques

Une partie des actions publiques du PF69 sont menées dans une dynamique intersectionnelle : elles concernent l'articulation des différents rapports de domination (par exemple le racisme et le sexisme) et les situations spécifiques que cela crée pour les personnes concernées. Le PF69 peut ainsi se porter soutien à des mobilisations de personnes concernées par plusieurs rapports de domination (par exemple : soutien au collectif Lallab - association et magazine en ligne de femmes musulmanes, participation aux luttes LGBTQIA+...).

Le PF69 est vigilant face aux dérives racistes de certains mouvements/personnes qui opèrent une récupération nationaliste des luttes féministes : des actions de dénonciations de propos racistes ou d'invitations faites à ces personnes/courants par les pouvoirs publics sont conduites localement.

La dimension internationale

Le PF 69 organise des actions en solidarité avec les luttes similaires aux siennes dans d'autres pays (la défense du droit à l'avortement en Espagne, en Pologne, la lutte contre l'homophobie institutionnalisée en Tchétchénie...). Ces actions peuvent être ponctuelles (par exemple : rassemblement devant le consulat de Pologne) ou construites dans la durée (par exemple : participation au collectif Femmes en Révolution lors des printemps arabes).

Le Planning défend / promeut des pratiques associatives alternatives

Le Planning Familial 69 a un fonctionnement en auto/co gestion (égalité de salaires – hors équipe médicale - , pas de hiérarchie formelle entre les salariées ni entre les membres du CA, copilotage de l'association par un collectif composé du CA et des salariées...). Cette spécificité peut être présentée lors d'initiatives publiques sur les pratiques associatives.

L'utilisation de la non-mixité de genre comme modalité d'action

La majorité des actions publiques de l'association se font en mixité : elles sont ouvertes à chacun-e. L'association peut proposer ou s'associer à des actions en non mixité choisie (entre femmes par exemples, entre lesbiennes, entre personnes racisées...). La non mixité est un outil qui peut permettre aux personnes vivant des oppressions de s'exprimer, de partager leurs réalités et/ou d'organiser des actions plus librement.

Zoom sur l'activité publique de Super féministe : le groupe militant Super Féministe (voir partie gouvernance) propose des actions publiques qui s'inscrivent dans le projet associatif du Planning Familial. Sa création a permis de renouveler le répertoire d'actions de l'association avec par exemple l'organisation de temps festifs publics (boom d'anniversaire du blog, bar féministe...), l'utilisation de jeux ou d'ateliers créatifs ou encore la tenue du blog.

Partenariats, liens avec les mouvements sociaux, organisations politiques et pouvoirs publics

Des actions menées en lien avec les acteurs sociaux locaux

Le Planning Familial tend à agir en lien avec les autres acteurs sociaux du territoire (associations, syndicats, collectifs, organisations politiques) : à l'initiative de nombreuses actions publiques, il propose souvent aux partenaires concernés de se joindre à l'organisation et/ou à l'action.

Il participe ou anime également de nombreux collectifs d'acteurs/trices (collectif de défense de l'IVG par exemple).

Il veille à se mettre en lien avec les associations de personnes concernées par les thématiques de ces actions, dans le souci de ne pas prendre la parole à leur place.

Soutenir d'autres mobilisations et apporter une analyse et un éclairage féministes

Au-delà des thématiques centrales de son action, le Planning Familial 69 s'investit dans des mouvements de défense des droits sociaux et de lutte contre les inégalités sociales. Il soutient un ensemble de mobilisations par la co-signature d'appels ou la co-organisation d'actions. Il est alors porteur de son analyse féministe et attentif à ce que les questions féministes soient prises en compte (par exemple par la féminisation du langage, la mixité des services d'ordre ou la mise en avant des situations spécifiques vécues par les femmes et leurs revendications), ce qui peut susciter des résistances.

La lutte contre l'extrême droite est un des investissements importants de l'association, en raison d'une présence historique forte de ces courants sur son territoire. La dimension anti-féministe, LGBTphobe et réactionnaire en matière de droit à l'avortement et à la contraception de ces mouvements amène le PF69 à soutenir et à s'organiser avec les collectifs de lutte contre l'extrême droite qui existent localement.

Le rapport aux partis politiques

Le PF69 ne sollicite que les partis qui se positionnent clairement à gauche de l'échiquier politique (configuration classique jusqu'en 2017 !) lorsqu'il appelle à signer un texte (tract, pétition, appel...) De même, il répond uniquement aux demandes venant des partis et organisations « de gauche » (participation à une projection débat ou à un meeting politique pour tenir un stand de présentation de l'association par exemple), et seulement lorsque celles-ci concernent les thématiques liées à son objet associatif et en s'assurant qu'il aura une liberté de parole.

Le Planning Familial 69 ne donne pas de consigne de vote.

Si une de ses administratrices se présente à des élections, elle se met alors en retrait du CA.

Le rapport aux pouvoirs publics et aux élu-e-s

Le PF69 est en lien avec les pouvoirs publics (élu-e-s et technicien-ne-s) pour différentes raisons :

- financement par les pouvoirs publics de ses activités régulières ou de projets ponctuels,
- participation à des instances institutionnelles (collectif « égalité » de différentes communes par exemple),
- échanges ponctuels sur nos thématiques à la demande des pouvoirs publics (enquêtes, diagnostics...)
- échanges suite à des alertes lancées par le Planning Familial.

Il partage les constats issus de ses activités quotidiennes et ses analyses féministes. Il peut être amené à proposer des argumentaires, sensibiliser, informer....

Le PF69 dialogue avec tou-te-s les élu-e-s, quelle que soit leur couleur politique, à l'exception des élu-e-s d'extrême droite.

La représentation auprès des pouvoirs publics est assurée par des membres du CA et des salariées. Dans la mesure du possible et selon les sollicitations, des binômes composés d'une personne de l'équipe d'accueil/ une personne de l'équipe administrative ou du CA sont constitués, pour donner plus de richesse aux échanges avec les pouvoirs publics en croisant les constats issus des activités en lien avec le public et les analyses politiques.

7. Centre de documentation

Dès sa création en 1961 à Lyon, le Planning Familial du Rhône a commencé à constituer une bibliothèque pour ses adhérent.e.s.

Lors de son installation à Villeurbanne en 1979 un espace est réservé et devient le Centre de documentation du Planning du Rhône qui s'enrichit au fil des années.

Ce centre possède **un fonds documentaire pluridisciplinaire, historique et militant** sur les droits des femmes, la contraception, l'IVG, les sexualités, l'éducation à la sexualité, le féminisme, l'égalité femme/homme, les violences...

Il est **accessible à tou.te.s**, la documentaliste accompagne chacun.e, particulier.e et professionnel.le au plus près de ses besoins.

On peut consulter sur place des ouvrages, des revues, des rapports ou mémoires, des dossiers de presse, des affiches et brochures de prévention, des outils pédagogiques.

Le prêt est réservé aux adhérent.e.s du Planning Familial.

Quels sont les objectifs ?

- Mettre à disposition des ressources documentaires sur les thématiques de notre association. Ressources qui peuvent être consultées sur place ou empruntées : livres, revues, articles, ...
- Accompagner à la recherche documentaire : aider à cerner la demande, proposer des lectures et références bibliographiques... C'est souvent l'occasion de présenter l'association, son histoire, ses actions et mobilisations, ses activités.
- Conserver et archiver les documents de l'association : rapports d'assemblée générale, comptes rendus des différentes instances, communiqués de presse, matériel militant (tracts, affiches)...etc
- Recueillir et diffuser des outils de prévention : brochures, plaquettes, dépliants, affiches....
- Acheter et mettre à disposition des salariées des outils pédagogiques d'éducation à la sexualité et à la vie affective.
- Pratiquer une veille active afin d'actualiser les données qui concernent notre champ d'activités (statistiques, textes de lois, articles de presse)
- Diffuser les idées et les luttes féministes.

Le public du centre de documentation :

Toute personne en recherche documentaire sur les thématiques de notre activité : lycéen.ne.s, étudiant.e.s, professionnel.le.s santé, social, éducatif, mais aussi usager.e.s du centre de planification.

L'équipe salariée (équipe médicale, équipe d'accueil et équipe administrative). Les nombreuses stagiaires accueillies au centre. Les militant.e.s et plus particulièrement les membres du Conseil d'administration et les participant.e.s aux commissions et/ou groupes de travail.

Quels sont les moyens ?

Un travail de conservation et d'enrichissement du fonds actuel: plus de 15000 ouvrages, près de 80 mémoires ou thèses, des collections de revues (une vingtaine d'abonnements). De très nombreux articles de presse sous forme papiers ou numériques. De nombreux outils de prévention, des outils pédagogiques. Le choix des nouvelles acquisitions se fait en concertation avec les membres de l'équipe salariée et du CA.

Une veille documentaire sur les thématiques du Planning, aidée par les revues de presse réalisées par le centre de documentation national, d'autres associations et organismes.

Un travail pour faire connaître le fonds en interne et en externe.

- Création d'un portail web accessible en ligne avec l'informatisation (en cours) avec le logiciel Kentika (déjà utilisé par le centre de doc de Paris et de Grenoble). Les personnes inscrites pourront faire leur recherche documentaire, créer leur « panier », réserver des ouvrages, faire des propositions d'achats...
- Présentation des nouvelles acquisitions dans le bulletin « D'Ebats Féministes »,
- Tenue d'une rubrique mensuelle « A lire, à relire, pour cogiter, échanger... La doc vous propose » dans la lettre d'info électronique envoyée à chaque adhérent.e. (présentation des nouveautés, liens vers des articles récents publiés dans le bulletin ou sur le blog Superféministe...liens vers des articles ou documents en ligne)

La conservation des archives de l'association : un état des lieux et une réorganisation sont en cours afin de les rendre accessibles.

A la faveur de la rénovation des locaux, une réflexion a été menée afin de rendre le centre de doc plus accueillant pour la consultation sur place.

Le centre de documentation fournit table de presse, bibliographies, brochures de prévention lors de divers évènements publics.

- **Documentation, féminisme et éducation populaire :**

Le centre de doc du Planning du Rhône est particulièrement riche en ouvrages « féministes » : nombreux essais féministes, auteur.e.s qui se revendiquent du féminisme, études et recherches sur les mouvements et thématiques féministes...

Mettre à disposition de chacun et chacune toutes ses ressources participe à l'éducation populaire à condition que le centre soit suffisamment connu et fréquenté.

8. Formation

Quels sont les objectifs ?

- Permettre aux professionnel-les d'identifier, analyser et déconstruire leurs idées reçues, stéréotypes et préjugés et ceux véhiculés par les discours politiques, médiatiques et plus globalement dans la société.
- Accompagner les professionnel-les dans l'acquisition, le développement de connaissances et compétences par l'expérimentation d'outils, de méthodologies et l'apport de grilles de lectures sociales et politiques réappropriables dans une situation professionnelle.
- Permettre aux professionnel-les d'identifier l'impact de leurs pratiques sur le public reçu, interroger leurs valeurs et celles véhiculées par leurs institutions et structures pour construire une posture professionnelle la plus respectueuse possible (en adéquation avec la demande ?) du public et des personnes reçues.
- Offrir aux professionnel-les un espace de prise de recul sur leur pratique professionnelle, des temps d'échanges et d'analyse de leurs difficultés et expériences de travail dans un cadre sécurisant.
- Accompagner les professionnel-les à l'élaboration de pistes d'actions pour résoudre les difficultés rencontrées dans leur pratique professionnelle
- Impulser une dynamique de travail en réseau par l'identification des partenaires et personnes ressources sur une thématique spécifique

Quels sont les moyens ?

L'activité de formation se nourrit principalement de nos activités d'écoute, d'information et d'accompagnement des personnes reçues, ainsi que des séances collectives d'éducation à la vie affective et sexuelle. Ces pratiques sont interrogées collectivement grâce aux sciences sociales et c'est ce dialogue entre pratique et théorie qui est au cœur de l'activité de formation. L'activité de formation se décline à la fois en interne et en externe.

- les formations de niveau II en éducation à la sexualité sont des formations régionales inter-institutionnelles de 4 jours. Elles s'adressent en priorité aux professionnel-les de la région Auvergne-Rhône-Alpes exerçant une mission d'éducation à la sexualité auprès d'un public jeune. Le public est composé principalement de professionnel-les de la santé, du social, de

l'éducation nationale et de l'associatif : assistant-es sociales scolaire, infirmier-es scolaires, CPE, éducateur-ices spécialisé-es...

Ces formations de niveau II sont des formations d'approfondissement d'une thématique spécifique à laquelle les professionnel-les sont confronté-es dans leur pratique d'éducation à la sexualité. Nous proposons deux formations thématiques « Education à la sexualité et interculturalité » et « Education à la sexualité et contraception, IVG, IST ».

- organisation de formations sur site, nous sommes régulièrement sollicités par des structures exprimant un besoin de formation sur des thématiques liées à la sexualité et/ou au genre. Nous intervenons alors auprès des équipes en proposant un format dit « sur-mesure », reprenant tout ou partie des modules que nous avons l'habitude de proposer en prenant le soin d'adapter les contenus à la réalité de travail des équipes et leur environnement institutionnel. Nous pouvons aussi développer des modules spécifiques pour répondre au mieux aux problématiques rencontrées par les professionnel-les.

Le nombre de jours proposés varie selon la demande des structures.

- Développement de formations liées à la vie affective et sexuelle et/ou au genre, selon les besoins identifiés en interne et/ou en externe par le travail avec nos partenaires ou bien suite à plusieurs sollicitations sur une même thématique.

Une association départementale au sein d'un mouvement (fédération et confédération)

Le Planning Familial du Rhône est une des Associations Départementales du Planning Familial.

Le Planning Familial est implanté dans 76 départements de France métropolitaine et des DOM / TOM. Il est structuré sur 4 échelons : départemental, régional, national et international. Les Fédérations Régionales regroupent les différentes Associations Départementales existantes sur la région considérée ; la Confédération Nationale regroupe l'ensemble des Associations Départementales et Fédérations Régionales existantes sur le territoire français ; enfin, la Confédération Nationale est membre de l'International Planned Parenthood Federation (IPPF), organisme qui structure le réseau des Plannings Familiaux à l'échelon international.

Initialement l'action du Planning Familial reposait exclusivement sur l'activité de bénévoles. De nos jours il mène son action à travers l'activité conjointe de bénévoles actifs/actives et de salarié-e-s. Selon les départements, le nombre respectif de bénévoles et de salarié-e-s peut être très variable : il y a quelques petites associations départementales qui ne fonctionnent qu'avec des bénévoles alors que d'autres associations départementales salarient plus de 50 personnes (comme le PF de l'Isère).

Toute association départementale du Planning Familial est membre de la Confédération Nationale du Mouvement. A ce titre, chaque association départementale verse une cotisation annuelle à la Confédération Nationale.

En contrepartie, la Confédération assure à chaque association départementale la mise à disposition de différentes prestations telles que de la documentation, de l'information juridique, des journées de formation.

Le bureau national est l'animateur politique de la Confédération et l'instance exécutive du Conseil d'administration (CA) confédéral. Il est constitué par des membres bénévoles élu.e.s par le CA et s'appuie sur une équipe salariée de douze personnes. Réunis trois fois par an, les administratrices et administrateurs du CA Confédéral représentent les associations départementales et les fédérations régionales membres du réseau. Cette instance décide de la politique du Mouvement et met en œuvre les orientations stratégiques définies par le Congrès (tous les 3 ans).

Le Planning Familial du Rhône est donc membre de la Fédération Auvergne-Rhône-Alpes et de la Confédération nationale du Planning Familial.

Synthèse quantitative de l'activité annuelle du Planning Familial - 2018

Ecoute et information

6746 entretiens
individuels ou collectifs

7510 appels
téléphoniques

398 mails

Motifs les plus fréquents :
grossesse, contraception,
gynécologie, IVG.

Activité médicale

3511 Consultations

Motifs les plus
fréquents :
contraception, IVG,
grossesse, suivi
gynécologique



**Formation des
professionnel-le-s et
des étudiant-e-s**

222 personnes
touchées



Education à la vie affective et sexuelle

Séances collectives,
stands

4326 personnes
rencontrées lors de
291 actions

Centre de documentation et publications

35 personnes
accompagnées à la
recherche documentaire

4 bulletins d'information,
12 lettres d'information par
mail, une dizaine de
communiqués de presse

Lieux d'action :

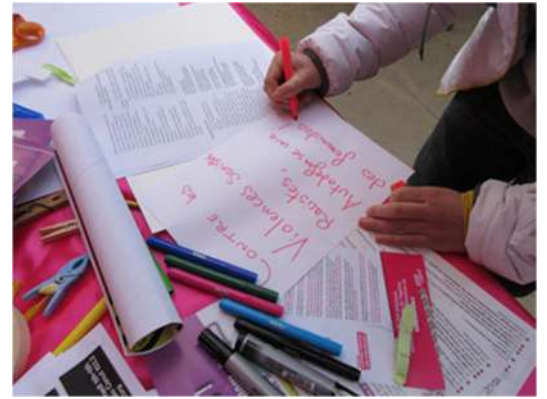
* Villeurbanne et le
Grand Lyon *

* Les Monts et
Coteaux du lyonnais *

**Au total, 22 713
contacts en
2018.**

Action dans le champ politique et sensibilisation du grand public

Principales thématiques : Défense des droits des femmes (IVG en Europe et en France) et de l'égalité femmes-hommes, lutte contre les violences sexistes, lutte contre les LGBTphobies, lutte contre l'extrême droite...



103 adhérent-e-s

Un CA de 8 membres

29 salariées

Vie associative :

Deux formations internes une soirée de découverte de l'association, une AG extraordinaire...

Un budget de

912 881 euros



Des chantiers en cours

Formalisation du projet associatif

Travail sur l'organisation et les conditions de travail

Agrandissement et mise en accessibilité des locaux

Groupes de travail thématiques : lvg-contraception, accueil des personnes trans...

Une Association membre d'un mouvement :

Participations aux instances de la Fédération Régionale et de la Confédération Nationale



Deuxième partie : plan stratégique pour les 3 années à venir

Cette partie est à ce jour en cours de rédaction ! Un temps de travail collectif (membres du CA-salariées-adhérent-e-s) a permis de dégager des pistes de travail pour 2020-2022 à partir d'une analyse stratégique réalisée sur chaque secteur d'activité, le chantier « projet associatif » met en forme cette matière actuellement et le plan stratégique sera à valider collectivement ensuite. A suivre début 2020...